



2 0 1 2

Vous avez un projet? —

Nous pouvons —

vous aider —

Connaître la Fondation de France

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société.

Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance et l'environnement.

Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Elle aide les donateurs à choisir les meilleurs projets, conseille les fondateurs sur leur champ d'intervention et sur le cadre juridique et fiscal le plus approprié.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

LES CHIFFRES CLÉS 2010

573 000

donateurs *

682

fonds et fondations
individualisés sous son égide

127

millions d'euros
consacrés à la sélection,
la distribution et au suivi de

8 000

subventions, prix et bourses

7

délégations régionales

150

salariés

506

bénévoles

* donateurs actifs sur 4 ans

Notre mission

- Être le trait d'union entre les donateurs, les mécènes et les acteurs de terrain afin de permettre la réalisation de projets philanthropiques.

Nos modes d'intervention

- Collecter et gérer des fonds, apporter une expertise dans la redistribution des dons aux causes prioritaires.
- Créer et accompagner le fonctionnement des fonds et fondations sous égide.
- Favoriser la générosité au-delà des frontières en recevant et redistribuant des dons transnationaux.

Nos actions

- Choisir les meilleurs projets dans toute la France et dans les pays où nous travaillons.
- Attribuer des subventions, prix et bourses.
- Apporter conseils et appui aux mécènes.

Nos valeurs

- Mettre la personne au centre de nos actions en favorisant sa dignité, son autonomie, sa responsabilité et en lui donnant les moyens d'être acteur de sa vie.
- Privilégier le lien social en préservant et construisant des relations autour de la personne dans la famille, le quartier, avec les professionnels ou les associations.
- Respecter strictement les volontés de ceux qui nous font confiance.
- Garantir la rigueur et la transparence dans nos pratiques.

Aider les personnes vulnérables	4	Développer la connaissance	29
Lutte contre l'exclusion sociale et économique	4	Recherche	29
■ Emploi	4	■ Recherche sur les maladies majeures	29
• Initiatives solidaires, territoires et emploi		• Cancer	
• Médiation vers et dans l'emploi		• Maladies cardiovasculaires	
■ Habitat	7	• Maladies de l'œil	
• Habitat, développement social et territoires		• Sida	
• Propriété privée des ménages pauvres		■ Recherche sur les sciences du développement et du vieillissement	32
• Éco-habitat : rénovation de l'habitat ancien		• Développement cognitif et émotionnel de l'enfant	
• Copropriétés dégradées		• Recherche clinique et fondamentale sur l'autisme	
■ Les Réveillons de la solidarité	9	• Maladie de Parkinson	
Enfants	10	• Maladie d'Alzheimer	
• Accompagner les enfants et leur famille en difficulté		■ Recherche sur la maladie grave, les soins palliatifs et la prise en charge de la douleur	35
• Enfance et culture		• Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche	
• Enfants et adolescents sans soutien familial. Bourses aux jeunes		■ Recherche sur l'environnement, la qualité de vie et la santé	36
Personnes âgées	12	• Environnement et santé : reproduction et cancers	
• Droit au choix et droit au risque des personnes âgées. Questionnaire et améliorer les pratiques		Approches en santé publique	
• Vieillir dans son quartier, dans son village. Des aménagements à inventer ensemble		■ Recherche sur l'environnement : pour mieux connaître, mieux mobiliser, mieux partager	37
• Aide itinérante de nuit		• Littoral	
Personnes handicapées	15	• Agriculture écologique	
• Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées		• Agroforesterie	
Santé	17	Culture	39
■ Soigner, soulager, accompagner	17	• Nouveaux commanditaires	
• Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie		• Initiatives d'artistes, projets de co-création et accompagnement d'artistes	
• Développer la démarche palliative pour les personnes âgées		• Recherche et transmission des savoirs	
• Lutter contre la douleur		Éducation et formation	42
■ Santé des jeunes	20	• Aidons tous les collégiens à réussir	
• Réduire le risque suicidaire		Agir pour l'environnement	43
• Aider l'entourage des consommateurs de produits psychoactifs		En France	43
• Soigner les conduites anorexiques-boulimiques		■ Citoyenneté et éducation vers un développement durable	43
• Allez les filles !		• Un pôle de référence autour du parc de Branféré	
■ Maladies psychiques	23	■ Liens espaces urbains – espaces ruraux	44
• Maladies psychiques et vie sociale		• Gérons ensemble notre environnement	
■ Cap au vert	24	• De nouvelles natures à cultiver ensemble	
• Cap au vert, des vacances pour les enfants malades		• Éco-habitat : rénovation de l'habitat ancien	
Solidarités internationales	25	■ Connaissance et gestion durable du littoral	46
■ Méditerranée, d'une rive à l'autre	25	• Recherche scientifique	
■ Développement de la démocratie	26	• Gérons ensemble notre environnement littoral	
■ Sida, santé et développement	26	À l'international	47
Urgence et post-urgence	27	■ Soutien aux réseaux européens	47
■ En fonction des situations de crise	27	■ Promotion de l'agriculture familiale en Afrique subsaharienne	47
■ Solidarité Haïti	28		

Nos aides, mode d'emploi

Soucieuse de donner le maximum d'efficacité aux moyens financiers qui lui sont confiés, la Fondation de France définit des programmes d'intervention précis. Elle promeut des actions concrètes et de proximité, proposées par des associations ou des services collectifs pour résoudre des problèmes peu ou mal pris en compte par les institutions. Son intervention peut prendre plusieurs formes : financement, appui méthodologique, conseils d'experts, recherches, outils de mise en réseau tels que publications et colloques.

■ Financer des projets

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises. Les demandes de subventions, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné.

Il statue sur la destination et le montant des aides (cf. circuit d'un projet p. 49).

La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.

Une logique de proximité

La Fondation de France a implanté sept délégations régionales : Lille-Tourcoing, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Rennes. Elles fonctionnent très largement grâce au bénévolat. Toutes travaillent en réseau avec le siège et traitent au niveau local et régional plusieurs appels à projets. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs et les bénéficiaires. Elle favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

■ Accompagner les acteurs de terrain

Attentive aux difficultés rencontrées par certains acteurs de terrain, la Fondation de France peut, dans certains cas, mettre à disposition conseil et expertise, en finançant l'intervention d'un consultant compétent. Ce professionnel peut intervenir dans la phase de montage d'un projet ou pour une meilleure

structuration des actions. L'accompagnement se concrétise généralement sous forme de « chèques-consultant ». Comme les subventions aux projets, ils sont attribués après avis du comité d'experts.

■ Encourager les échanges et la professionnalisation

Afin de renforcer les actions de terrain financées et contribuer à la professionnalisation des pratiques, la Fondation de France promeut des actions d'envergure nationale conduites par des réseaux et des regroupements d'acteurs. Elle encourage les

échanges entre structures – notamment à travers des séminaires et colloques – la capitalisation et les transferts de savoirs et d'expériences. Dans ce cadre, des outils de mise en réseau et de diffusion, telles que des publications, peuvent être réalisés.

■ Primer les démarches exemplaires

Prenant acte de l'évolution des besoins et de l'organisation sociale, la Fondation de France a décidé de reconnaître et d'encourager en 2012 à travers la plupart de ses programmes thématiques, deux préoccupations essentielles :

- la participation des bénéficiaires, et en particulier les plus en difficulté ;
- la préservation de l'environnement.

Une aide optionnelle intégrée dans les appels à projets

Ces deux préoccupations ne font pas l'objet d'appels à projets spécifiques. Les dossiers soumis dans la quasi-totalité des programmes thématiques pourront bénéficier d'un appui métho-

dologique afin d'encourager ces pratiques dans la mise en œuvre des projets. Il se traduira par une aide financière, complémentaire à la subvention accordée dans le cadre de l'appel à projets.

DÉMARCHE PARTICIPATIVE



La nécessité d'être plus attentifs à la parole des bénéficiaires, de veiller au respect de leurs droits, d'associer davantage les publics et les populations aux décisions qui les concernent, constitue aujourd'hui une évidence. Elle est relayée dans différentes lois qui évoquent à la fois le droit individuel d'être consulté et de donner son avis, mais aussi un droit collectif à l'expression sur les réponses apportées, tant dans le domaine institutionnel que dans les projets qui concernent le territoire et son aménagement.

Dans ce contexte général, le terme de participation a pris un sens très large. Il est utilisé pour décrire plusieurs enjeux et formes de participation qu'il est important de distinguer :

- **l'adhésion des personnes au projet qui les concerne**
L'impact principal recherché est de permettre aux personnes concernées de s'exprimer, de susciter leur adhésion et leur mobilisation active, d'entrer avec leur singularité dans le cadre du projet proposé. Elle est fortement encouragée dans les appels à projets de la Fondation de France et fait partie des critères souvent retenus pour juger la qualité d'une action.
- **la participation visant la « coproduction » des projets avec les usagers**

Elle a pour enjeu et impact principal de construire ou faire évoluer significativement le projet ou le cadre de l'action en associant les publics concernés. Cette démarche peut s'intégrer à toutes les phases du projet : définition, conception, pilotage, évaluation. Elle prend des formes diverses selon qu'elle est réalisée dans un cadre restreint (par exemple au sein d'un établissement) ou dans le cadre de démarches plus larges, qui mettent en jeu de nombreux acteurs sur un territoire.

La mise en place de ces démarches de coproduction est souvent plus difficile qu'il n'y paraît, en particulier lorsqu'elle inclut des personnes vulnérables ou marginalisées. C'est pourquoi la Fondation de France propose une aide complémentaire visant à favoriser le développement des savoir-faire et à prendre en compte les coûts spécifiques générés par ce type de démarche. Elle est destinée à financer :

- un appui méthodologique (formation-action, aide d'un consultant, échanges de savoirs et d'expériences entre associations) ;
- des coûts directement induits par la participation (frais des participants, etc.).

Comment postuler ?

Directement au sein des appels à projets signalés par

→ À qui s'adresser

Télécharger le dossier de candidature sur www.fondationdefrance.org

ou le demander :

[au siège de la Fondation de France](http://www.fondationdefrance.org)

Programme démarche participative

E-mail : demarchesparticipatives@fdf.org

COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



Depuis la prise de conscience mondiale de la dégradation rapide de l'environnement à laquelle a participé le Grenelle de l'environnement, les questions environnementales sont devenues récurrentes et nous sommes quotidiennement incités à changer nos comportements individuels. Les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 vont définir des normes nouvelles qui impliqueront les changements de pratiques. Calcul de l'empreinte écologique, bilan carbone et autres outils de mesure des effets des activités humaines sur l'environnement sont proposés, mais ils sont principalement orientés vers les entreprises et les particuliers ; peu vers les associations.

La Fondation de France, qui accompagne les organismes du tiers secteur dans leurs préoccupations concrètes, poursuit son soutien, initié il y a deux ans, des initiatives visant à prendre en compte l'impact écologique de leurs projets.

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide est destinée à financer un appui méthodologique – diagnostics, plans d'action... – et la formation des acteurs.

Une aide optionnelle intégrée dans les appels à projets

Un appui méthodologique est proposé de manière optionnelle aux porteurs de projets qui répondent aux appels à projets dans la quasi-totalité des programmes et qui sont signalés par dans l'appel à projets. Un projet qui aura été refusé dans le cadre d'un appel à projets ne pourra pas bénéficier de cette aide optionnelle.

Comment postuler ?

Les modalités de candidature sont disponibles sur le site Internet www.fondationdefrance.org ainsi que dans les plaquettes de présentation des appels à projets concernés, signalés par

→ À qui s'adresser

[Au siège de la Fondation de France](http://www.fondationdefrance.org)

Programme Environnement

Thierry Gissingier

Tél. : 01 44 21 31 83

E-mail : environnement@fdf.org

Aider les personnes vulnérables

Le monde change, mais les besoins humains de s'exprimer, de travailler, d'avoir un toit où se sentir bien, de se soigner, de vivre avec les autres, de partager des intérêts, des émotions, des projets ne changent pas. Dans cette société de plus en plus rapide, complexe et morcelée, le handicap, le grand âge, le chômage, les difficultés économiques, la maladie, fragilisent ceux qui en sont victimes. Face aux écarts qui se creusent, accentués aujourd'hui par la crise économique, la Fondation de France s'efforce de soutenir des initiatives attentives aux besoins fondamentaux lorsque les réponses adaptées, publiques ou privées sont insuffisantes.

Lutte contre l'exclusion sociale et économique

■ Emploi

Dans un contexte de fortes tensions économiques et de dégradation des conditions de travail, accéder à un emploi stable et de qualité, devient de plus en plus difficile. Face à ce constat, la Fondation de France a décidé de mener deux types d'actions :

- le soutien à la création d'activités et d'emplois socialement utiles sur des territoires

Compte-tenu de nombreux besoins sociaux peu ou mal satisfaits, des niches de création d'activités et d'emplois existent sur des territoires, mais qui nécessitent d'innover dans la réponse à y apporter. Une voie alternative est ainsi en train d'être inventée, une économie sociale et solidaire mais aussi collective et citoyenne contribuant à mieux vivre ensemble sur des territoires. La Fondation de France souhaite soutenir l'émergence de ces initiatives novatrices mais aussi la consolidation de leur modèle économique spécifique et le développement de la qualité de leurs emplois.

- le soutien à des actions de médiation vers et dans l'emploi

Que ce soit en période de croissance ou de recul du chômage, l'ajustement entre l'offre et la demande d'emploi ne se fait pas de manière automatique. Des actions de médiation s'avèrent nécessaires pour accompagner simultanément employeurs et demandeurs d'emploi – surtout lorsqu'ils sont en difficulté – afin de favoriser leur rencontre sur des bassins d'emploi.

Le programme Emploi de la Fondation de France souhaite encourager des porteurs de projets désireux d'innover dans leurs pratiques et d'expérimenter de nouvelles approches visant à stabiliser des personnes en difficulté dans l'emploi tout en permettant à des employeurs de recruter et stabiliser du personnel.

Le programme Emploi est notamment soutenu par la Fondation JM.Bruneau, la Fondation Louis-Justin Besançon et l'entreprise Fedex.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Initiatives solidaires, territoires et emploi	Projets (financement)	Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord-Pas de Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes	À la délégation régionale
	Appui méthodologique Soutien aux têtes de réseaux	Autres régions Actions d'envergure nationale	Au siège Au siège
Médiation vers et dans l'emploi	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
	Appui méthodologique Soutien aux têtes de réseaux	Actions d'envergure nationale	Au siège

Initiatives solidaires, territoires et emploi

Le programme Emploi de la Fondation de France soutient depuis de nombreuses années l'émergence d'initiatives hybrides, couplant une dimension économique et une dimension sociale, considérant qu'il y a dans ce croisement d'approches des sources d'innovation et de création de nouveaux types d'emplois.

La Fondation de France a ainsi aidé au démarrage et à la consolidation d'activités relevant du secteur de l'insertion par l'activité économique, avant que ce dernier se soit structuré et soit reconnu par les politiques publiques de l'emploi.

Toujours dans l'exploration des projets mixant les dimensions sociales et économiques, le programme s'est alors orienté vers des activités susceptibles de créer des emplois stables, hors logique d'insertion. L'utilité sociale ne porte plus exclusivement sur les créations d'emplois et le recrutement de personnes en difficulté, mais sur les activités et services créés pour que des habitants – et notamment des personnes en difficulté – vivent mieux ensemble et pour favoriser ainsi le développement local d'un territoire.

APPEL À PROJETS



Dans un contexte d'accroissement des inégalités sociales et territoriales, de nombreux besoins sociaux collectifs sont peu ou mal satisfaits : absence de commerces et de lieux pour se rencontrer dans des villages ou des quartiers urbains, difficultés pour se déplacer tôt ou tard dans certains territoires, impossibilité d'accéder à des activités de loisirs ou touristiques pour certaines populations en dehors d'offres spécialisées...

Au-delà des dispositifs mis en place par les politiques publiques, au-delà des services développés par les acteurs économiques privés, lucratifs ou non, de nouvelles réponses sont à inventer pour lutter contre ces phénomènes de relégation et favoriser la cohésion sociale sur les territoires.

Le croisement des regards et des compétences, le décroisement des disciplines – économique et social –, l'articulation entre plusieurs activités – marchandes et non marchandes, la mobilisation de différents types d'acteurs peuvent permettre d'inventer, à l'échelle locale, ces nouvelles réponses.

Ce sont autant de niches de développement d'activités économiques socialement utiles, de création d'emplois mais aussi de liens sociaux, que la Fondation de France souhaite soutenir et aider à consolider.

En lançant cet appel à projets, l'objectif de la Fondation de France est double :

- favoriser l'émergence de nouvelles réponses économiques, respectueuses et mobilisatrices des hommes et de leur territoire de vie, qui contribuent à diminuer les inégalités sociales et territoriales en étant accessibles notamment à des publics en difficulté ;

- favoriser la consolidation de ces activités et de leurs emplois, leur capitalisation et leur duplication : diversification des activités et services rendus, atteinte d'une taille critique, coordination d'une offre de services entre différents partenaires permettant une mutualisation des coûts...

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ainsi que le dossier de demande de subvention, ou les télécharger sur le site :

www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

En Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord-Pas de Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes :
aux délégations régionales de la Fondation de France
 (adresses au dos)

Dans les autres régions :

au siège de la Fondation de France

Programme Emploi

Florence Bardot

Tél. : 01 44 21 31 96

E-mail : emploi@fdf.org

APPUI MÉTHODOLOGIQUE, ÉTUDES

Afin de renforcer les actions de terrain qui relèvent de notre appel à projets « initiatives solidaires, territoire et emploi », la Fondation de France pourra financer des actions d'envergure nationale conduites par des réseaux et des regroupements d'acteurs. Il s'agit de favoriser les échanges entre les structures, la capitalisation et les transferts de savoirs et d'expériences, afin d'apporter un appui aux porteurs d'initiatives collectives et solidaires créatrices d'emplois et de donner une lisibilité à leur secteur d'intervention.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Emploi

Florence Bardot

Tél. : 01 44 21 31 96

E-mail : emploi@fdf.org

Médiation vers et dans l'emploi

Que ce soit en période de croissance ou de recul du chômage, l'ajustement entre l'offre et la demande d'emploi ne se fait pas de manière automatique, surtout si le demandeur d'emploi est éloigné du marché du travail, et si l'employeur rencontre régulièrement des difficultés de recrutement et de fidélisation de son personnel.

Au-delà des exigences liées aux compétences et au savoir être, au-delà des conditions de travail proposées, les modes de fonctionnement éloignés, les cultures professionnelles différentes, ou encore les représentations stigmatisantes contribuent à renforcer l'éloignement entre offreurs et demandeurs d'emploi.

Face à ce constat, des actions de médiation capables de se situer aussi bien du côté des demandeurs d'emploi que du côté des employeurs se révèlent de première importance, afin de définir de part et d'autre les besoins et les ajustements nécessaires.

Dans un contexte de crise économique et de précarité grandissante des conditions de travail, les actions de médiation peuvent concerner aussi bien le processus de recrutement que l'intégration et le maintien dans l'emploi, ou encore travailler au développement de nouvelles pratiques pour sécuriser les parcours professionnels mais aussi les emplois sur un territoire.

D'UN APPEL À PROJETS AU SUIVI DE PROJETS SUR TROIS ANS

La Fondation de France a lancé depuis quatre ans un appel à projets visant à soutenir des actions de médiation vers et dans l'emploi.

La capitalisation des premiers projets financés a permis de faire évoluer progressivement les objectifs de cet appel à projets vers des actions de sécurisation des trajectoires professionnelles mais aussi des emplois à l'échelle d'un bassin d'emploi.

En 2012, il s'agira de soutenir pendant trois ans des porteurs de projet désireux d'expérimenter de nouvelles approches visant à améliorer la qualité de l'emploi, avec une double dimension :

- pour les demandeurs d'emploi, l'enjeu est la sécurisation des parcours et l'amélioration des conditions de travail ;
- pour les employeurs, c'est la capacité à organiser de manière structurée l'offre d'emploi et des viviers de compétences au niveau d'un territoire.

L'objectif est d'identifier ensemble quelques bonnes pratiques de médiation, de repérer des indicateurs d'évaluation pertinents et de valoriser les éléments clefs de méthode.

Dans le contexte actuel de crise économique et d'évolution des politiques publiques, les porteurs de projets peuvent considérer cet appel à projets comme une occasion d'expérimenter des pistes nouvelles, de les conduire dans la durée et les évaluer.

Pour mener cette ambition, la Fondation de France a en effet prévu de lancer en 2012 et pour la dernière année cet appel à projets pour sélectionner des projets ambitieux de territoire, de les soutenir et suivre pendant trois années.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée, ainsi que le dossier de candidature ou les télécharger sur le site :

www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Emploi

Florence Bardot

Tél. : 01 44 21 31 96

E-mail : emploi@fdf.org

APPUI MÉTHODOLOGIQUE, ÉTUDES

Afin de renforcer les actions de terrain soutenues, la Fondation de France pourra également financer des actions d'envergure nationale conduites par des réseaux et des regroupements d'acteurs. Il s'agit de favoriser les échanges entre structures, la capitalisation et les transferts de savoirs et d'expériences, afin d'apporter un appui aux porteurs de projets menant des actions de médiation vers et dans l'emploi.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Emploi

Florence Bardot

Tél. : 01 44 21 31 96

E-mail : emploi@fdf.org

Habitat

Depuis quelques années, la situation du logement des personnes en difficulté se détériore en France. En effet, la pénurie de logements sociaux, évaluée à 1 million, augmente le nombre de familles mal logées : squats, logements insalubres, familles nombreuses en hôtels meublés, sur-occupation des logements sociaux, hébergements temporaires... engendrent pour les occupants des situations sévères de troubles du sommeil, promiscuité, mauvaises conditions d'hygiène, pathologies respiratoires, mais aussi ruptures et échecs scolaires pour les enfants. Plus de 3,5 millions de personnes se retrouvent aujourd'hui dans ces situations de mal-logement.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Habitat, développement social et territoires	Projets (financement)	Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord-Pas de Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes Autres régions	À la délégation régionale Au siège
Propriété privée des ménages pauvres	Opération expérimentale (financement)	Toutes régions	Au siège
Eco-habitat : rénovation de l'habitat ancien	Opération expérimentale (financement)	Toutes régions	Au siège
Copropriétés dégradées	Opération expérimentale (financement)	Régions encore non définies	Au siège

Habitat, développement social et territoires

La Fondation de France soutient des projets de logement durable, principalement pour un public exclu des dispositifs de droit commun. Il s'agit d'initiatives favorisant l'accès ou le maintien des ménages défavorisés dans un logement autonome et stable.

Pour faire face à cette problématique, le programme Habitat encourage la solidarité et la diversité de l'habitat dans les territoires urbains et ruraux. Et, à l'échelle d'un quartier de logements à vocation sociale, la Fondation de France favorise la participation durable des habitants à l'aménagement de leur quartier.

Ce programme est notamment soutenu par la Fondation JM.Bruneau et l'entreprise Procter & Gamble France.

APPEL À PROJETS



La Fondation de France finance les projets qui visent à favoriser :

- **le logement**, en s'attachant à l'accès et au maintien des personnes en difficulté dans un logement autonome, notamment en agissant sur l'offre immobilière qui leur est accessible.

Elle peut, par exemple, soutenir des actions :

- de gestion locative adaptée aux populations en situation de précarité ;
- de mobilisation du parc immobilier privé, voire public ;
- de soutien à l'implication des personnes concernées.

- **la solidarité et la diversité de l'habitat social dans les territoires urbains et ruraux**. Il s'agit de soutenir les actions

permettant d'accompagner le développement de l'habitat social sous toutes ses formes, dans un territoire qui en serait dépourvu ; il s'agit de concevoir autrement « l'habitat populaire » :

- en territoire urbain, en facilitant l'intégration d'opérations de logements à vocation sociale (commune, quartier) qui en serait aujourd'hui faiblement doté ;
- en territoire rural, sur des espaces économiquement fragiles, en perte de vitesse. La Fondation de France accompagne une politique de l'habitat diversifiée en soutenant la production de logements privés à vocation sociale, dans une stratégie globale de développement des territoires ;
- **une participation durable des habitants à l'aménagement de leur quartier**. Devant les difficultés à mobiliser les habitants sur l'avenir de leur quartier et pour faire face à la dégradation du cadre de vie, le programme Habitat soutient :
 - les actions qui favorisent une participation active des habitants dans le cadre des opérations de rénovation urbaine ou d'aménagement d'un quartier d'habitat à vocation sociale ;
 - les actions qui permettent une participation réelle et durable des habitants à la construction d'un projet de quartier, la gestion et le partage d'espaces communs du territoire concerné, et qui favorisent ainsi une appropriation. Il s'agit que soit prise en compte la capacité des résidents à être responsables de leur habitat, individuellement et collectivement.

Attention, la Fondation de France ne finance pas :

- les investissements lourds destinés à des acquisitions, des constructions ou des réhabilitations concernant le gros

œuvre de lieux destinés à loger, héberger ou accueillir des personnes voire de l'équipement mobilier ;

- le fonctionnement régulier des organismes ;
- les frais d'accompagnement social lié au logement des personnes (A.S.L.L.).

Mutualisation, valorisation

Pour appuyer les acteurs de terrain dans le domaine de l'accès au logement, la Fondation de France soutient, en relation avec les réseaux associatifs nationaux, des actions de conseil, de formation, de diffusion d'expériences, d'études, de mobilisation des partenaires.

Un nombre important de projets concernant la participation durable des habitants à l'aménagement de leur quartier a été soutenu depuis 2004.

Bénéficiaires

L'appel à projets concerne exclusivement les organismes à but non lucratif (associations, établissements publics, communes...).

Dossier à constituer et calendrier

Consulter le site www.fondationdefrance.org ou demander la plaquette détaillée, qui indique notamment les critères auxquels la Fondation de France sera particulièrement attentive.

Les dossiers seront reçus toute l'année.

→ À qui s'adresser

En Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord-Pas de Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes :

aux délégations régionales de la Fondation de France
(adresses au dos)

Dans les autres régions :

au siège de la Fondation de France

Programme Habitat

Patrice Cieutat

Tél. : 01 44 21 87 49

E-mail : habitat@fdf.org

OPÉRATIONS EXPÉRIMENTALES

Propriété privée des ménages pauvres

La Fondation de France s'est engagée à titre expérimental à soutenir la propriété immobilière des ménages les plus modestes durant trois ans :

- en favorisant un accès à la propriété pour des ménages ayant de faibles ressources ;
- en aidant au maintien durable des ménages dans leur propriété.

Cette action est menée en relation étroite avec une dizaine d'opérateurs qui proposent des projets diversifiés dans ce domaine.

Après avoir engagé une évaluation de cette expérimentation, un colloque a été organisé le 8 décembre 2010 pour en témoigner et encourager d'autres initiatives. Ce colloque a été l'occasion d'émettre des propositions d'une part pour surmonter les blocages rencontrés dans la mise en œuvre de ces projets et d'autre part pour améliorer la réalisation de projets

tels que l'auto-éco-construction et les coopératives d'habitants (2011-2012).

Enfin, en partenariat avec la communauté urbaine du Grand Lyon, la Fondation de France suivra et cofinancera un programme de développement d'une offre d'habitat non spéculatif.

Il s'agit là d'une démarche innovante bien inscrite dans les valeurs que la Fondation de France souhaite promouvoir : recherche de solutions viables en termes de foncier accessible et de dispositifs financiers pour des ménages qui ne peuvent plus accéder à la propriété en centre-ville.

Publication

Rapport *Le Maintien et l'accession à la propriété des ménages très modestes. Conditions de réussite et propositions*, téléchargeable sur www.fondationdefrance.org

Éco-habitat : rénovation de l'habitat ancien

Expérimentation développée de manière transversale entre les Programmes Habitat et Environnement.

Voir p. 46.

Copropriétés dégradées

Devant le quasi échec des plans de sauvegarde mis en place par l'État ces dernières années pour faire face à la problématique complexe des copropriétés dégradées, la Fondation de France et la Fondation Abbé Pierre ont décidé de porter ensemble un programme. Il s'agit d'engager un travail méthodologique, valorisant l'implication en amont du secteur associatif, pour dénouer, avec les partenaires et d'abord les occupants de ces copropriétés, les situations complexes qui empêchent la bonne tenue de ces copropriétés. À partir d'une étude synthétique des

documents existants et l'audition d'experts du champ, une stratégie d'intervention est en cours de détermination par les deux fondations. Ensuite, quatre ou cinq associations développeront sur plusieurs sites les orientations retenues et expérimentent des pratiques.

Un recueil méthodologique permettra de questionner les politiques publiques qui se sont surtout concentrées sur le bâti de ces opérations mais rarement sur les occupants. Trois années seront nécessaires pour conduire ce programme.

→ À qui s'adresser

au siège de la Fondation de France

Programme Habitat

Patrice Cieutat

Tél. : 01 44 21 87 49

E-mail : habitat@fdf.org

■ Les Réveillons de la solidarité

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Les Réveillons de la solidarité	Projets (financement)	Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord-Pas de Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes Autres régions	À la délégation régionale Au siège

APPEL À PROJETS

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la Fondation de France soutient l'organisation de réveillons solidaires conçus par et pour des personnes en difficulté et isolées.

Ces fêtes sont aussi l'occasion de rencontres entre populations qui ne se côtoient pas forcément bien qu'elles vivent ensemble dans un même quartier, village...

Critères

Le projet se déroule entre le 21 décembre 2012 et le 2 janvier 2013. Il concerne des personnes en grande difficulté sociale et économique et/ou exclues des réunions festives de fin d'année. Il favorise les rencontres entre des personnes d'âges, de cultures et de milieux différents.

Les responsabilités et les décisions sont partagées entre les organisateurs (professionnels et/ou bénévoles) et les personnes en difficulté.

Le projet valorise ceux qui contribuent à sa réalisation.

Bénéficiaires

Les associations, coopératives, et plus généralement les organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée peuvent répondre à cet appel à projets.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée, qui indique notamment les dates limites de dépôt des candidatures, ainsi que le dossier de demande de subvention, ou les télécharger sur le site : www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

En Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord-Pas de Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes :
aux délégations régionales de la Fondation de France
(adresses au dos)

Dans les autres régions : **au siège de la Fondation de France**
Programme Réveillons de la solidarité
E-mail : reveillons@fdf.org

Enfants

Le programme Enfance de la Fondation de France a depuis son origine vocation à encourager les évolutions favorisant une meilleure prise en considération de l'enfant par la société comme par son entourage familial. Il œuvre à valoriser la place des parents, à promouvoir la bientraitance en réponse aux besoins psychoaffectifs notamment.

Il inscrit son action dans le champ de l'éducation et articule ses interventions autour du thème central de l'égalité des chances. Pour ce faire, il agit en direction des familles – et notamment des plus fragiles d'entre elles – de l'école et de la cité.

Enfin, le programme s'attache à faire progresser les pratiques professionnelles et la connaissance en matière de développement, d'éveil et de socialisation de l'enfant.

Titre du programme	Titre du programme	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Accompagner les enfants et leur famille en difficulté	Projets (financement) Soutien aux réseaux de professionnels Recherches-actions	Aquitaine, Lorraine-Alsace, Nord-Pas de Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes Autres régions	À la délégation régionale Au siège
Enfance et culture	Projets (financement)	Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord-Pas de Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes Autres régions	À la délégation régionale Au siège
Enfants et adolescents sans soutien familial. Bourses aux jeunes	Projets (financement)	Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur	À la délégation régionale

Accompagner les enfants et leur famille en difficulté

Comment donner de meilleures chances de réussite à des enfants dont les parents doivent affronter des difficultés, souvent cumulées, liées à la précarité économique, à la ségrégation sociale ou culturelle, à l'isolement, ou à des fragilités psychiques ou médicales ? La diversité des problèmes qui peuvent empêcher le plein épanouissement de l'enfant au sein de sa famille requiert une intervention coordonnée de professionnels dont l'approche pluridisciplinaire favorisera une prise en compte globale de la situation.

Dans cette perspective, la Fondation de France soutient des projets qui visent à servir l'intérêt supérieur de l'enfant, à favoriser son développement et son bien-être quelle que soit la complexité des conditions de vie qui lui sont offertes. Il peut s'agir d'actions d'accompagnement à la fonction parentale lorsque les liens parents/enfant ont du mal à se créer ou qu'ils ont été distendus par les aléas de la vie (séparation, maladie, décès...), ou bien d'actions destinées plus directement à soutenir des enfants dont le mal-être est avéré (enfants témoins de violences intrafamiliales, enfants en grande difficulté scolaire, enfants ayant subi de mauvais traitements...). Mais toutes doivent s'appuyer sur un travail réel de collaboration avec les parents pour, *in fine*, contribuer à rendre l'enfant concerné moins vulnérable.

APPEL À PROJETS



Trois catégories de projets sont éligibles :

- les projets directs d'accompagnement des enfants et de leurs familles ;
- les projets de mise en réseau et d'analyse de pratiques, quand ils sont destinés à accompagner le travail de coopération pluri institutionnelle et pluridisciplinaire des acteurs intervenant auprès des enfants ;
- les projets de suivi, d'évaluation et de recherche-action destinés à servir de référence pour l'essaimage de pratiques innovantes.

Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux organismes sans but lucratif : associations, établissements publics, et collectivités territoriales.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ainsi que le dossier de demande de subvention ou les télécharger sur le site :

www.fondationdefrance.org

Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2012

→ À qui s'adresser

En Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord-Pas de Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur et Rhône-Alpes :
aux délégations régionales de la Fondation de France
 (adresses au dos)

Dans les autres régions :

au siège de la Fondation de France

Programme Enfance

Anne Bouvier

Tél. : 01 44 21 31 34 Fax : 01 44 21 31 54

E-mail : enfance@fdf.org

Enfance et culture

S'il est aujourd'hui convenu de reconnaître le rôle fondamental que joue l'éducation artistique dans le développement de l'enfant, il convient de lui accorder toute l'attention voulue. En effet, la pratique d'une discipline artistique est pluridimensionnelle, elle donne accès à un niveau de sensibilité élevé qui aidera l'enfant à poser un regard personnel sur le monde qui l'entoure. En s'inspirant du potentiel de créativité de tout enfant, elle peut solidifier l'acquisition de connaissances et de compétences parmi lesquelles l'inventivité, l'imagination, l'habileté, la concentration ou encore l'expression. Enfin, dispensée collectivement, elle peut contribuer à la socialisation de l'enfant, à la rencontre de l'autre, dans sa singularité culturelle notamment.

La démarche pédagogique à mettre en œuvre doit permettre :

- la confrontation directe de l'enfant à des œuvres d'art ;
- l'appropriation par l'enfant de la dimension culturelle des œuvres ;
- la pratique effective d'une discipline, dispensée par un artiste est à ce stade déterminant.

Aussi la Fondation de France a-t-elle choisi de soutenir financièrement quelques projets repérés et sélectionnés pour leur caractère exemplaire, et répondant à l'exigence de qualité souhaitée.

Les projets éligibles devront :

- être destinés à des enfants de 6 à 16 ans prioritairement issus de milieux sociaux défavorisés ou de territoires dépourvus d'offre culturelle ;
- être co-portés par des artistes avérés et des éducateurs qualifiés ;

- mettre en œuvre une démarche pédagogique complète qui associe l'enfant à toutes les étapes de la création artistique, de la conception à la représentation ;
- s'inscrire dans la durée : 2 années minimum ;
- promouvoir des valeurs éthiques autant qu'esthétiques.

Bénéficiaires

Les candidats devront être des associations possiblement adossées à des institutions culturelles.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ou la télécharger sur le site **www.fondationdefrance.org**

La présélection des demandes de financement sera faite sur présentation d'une lettre d'intention (téléchargeable sur le site **www.fondationdefrance.org**) adressée au siège de la Fondation de France. Seules les demandes présélectionnées recevront le dossier de demande de subvention à compléter.

La sélection des projets aura lieu au siège de la Fondation de France en juin et en novembre 2012. Tous les projets sélectionnés feront l'objet d'une évaluation en vue de leur valorisation.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Enfance

Anne Bouvier

Tél. : 01 44 21 31 34 – Fax : 01 44 21 31 54

E-mail : enfance@fdf.org

Enfants et adolescents sans soutien familial. Bourses aux jeunes

APPEL À PROJETS

L'autonomie financière et l'entrée dans la vie active des jeunes adultes est de plus en plus tardive en raison notamment de la prolongation des études, et des difficultés d'accès à l'emploi et au logement. De ce fait, ils dépendent plus longtemps des ressources familiales. C'est pourquoi la Fondation de France en Pays de Loire et Provence-Alpes Côte d'Azur attribue des bourses à des jeunes majeurs, privés de soutien familial, qui ont été pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.).

Sont privilégiées les situations de jeunes qui, à l'approche de leurs 21 ans, vont perdre le soutien de l'Allocation Jeunes Majeurs.

Bénéficiaires

Les dossiers de demande d'aide doivent être présentés par les travailleurs sociaux de secteurs, des Académies, des universités, des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dossier à constituer et calendrier

La composition et les modalités de dépôt des dossiers sont détaillées dans un texte disponible sur plaquette et sur le site : www.fondationdefrance.org

Dates limites de dépôt des candidatures

Provence-Côte d'Azur : 1^{er} mars et 30 juin 2012
Pays de Loire : 30 avril 2012

→ À qui s'adresser

Aux délégations régionales Pays de Loire et Provence-Côte d'Azur
(adresses au dos)

Personnes âgées

Alors que le nombre de personnes âgées est en forte augmentation, le contexte gérontologique ne cesse de se transformer, notamment sous l'effet d'évolutions législatives majeures : la promotion des droits et libertés des usagers des services et établissements médico-sociaux d'une part, et la décentralisation de l'action gérontologique, d'autre part.

La liberté de choix des personnes âgées est une question complexe. On constate une contradiction forte entre une évolution des mœurs et de la législation vers un renforcement des droits des usagers à choisir leur mode de vie, et la difficulté rencontrée par les professionnels et les familles à mettre en œuvre ce principe et à respecter les désirs des personnes âgées, en particulier pour les plus vulnérables d'entre elles. La Fondation de France soutient des initiatives portées par des établissements, services et associations soucieux de préserver la capacité des personnes âgées à décider de leur mode de vie, en acceptant les risques éventuellement liés aux choix de ces dernières.

Par ailleurs, la décentralisation des politiques gérontologiques a désigné de nouveaux acteurs et dessiné de nouveaux espaces de décision à l'échelle des territoires. Or les ressources des territoires conditionnent la qualité de vie des habitants, en particulier des plus âgés : à la ville comme à la campagne, l'insuffisance ou l'inaccessibilité des services de proximité, des commerces, un environnement dégradé ou inadapté contribuent à l'isolement des habitants vieillissants. La rupture des liens avec le quartier ou le village est souvent accentuée lors de l'entrée en établissement, où les personnes âgées se voient trop fréquemment réduites au statut de client ou d'assisté. Pour que toute personne âgée soit d'abord membre d'une communauté et pour éviter qu'elle soit confinée à domicile ou en établissement, il convient de mobiliser des acteurs gérontologiques et non gérontologiques autour de projets locaux qui apportent des réponses aux attentes des habitants âgés en prenant également en compte les plus jeunes. La Fondation de France encourage des expériences et initiatives qui ne relèvent pas de la production de services ou « produits » spécialisés pour personnes âgées, mais d'une volonté d'intégrer le vieillissement des habitants d'un territoire comme un processus naturel et comme une opportunité pour le développement de ce territoire.

Ce programme est notamment soutenu par la Fondation JM.Bruneau.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Droit au choix et droit au risque des personnes âgées. Questionner et améliorer les pratiques	Projets (financement) Formations Recherches-action Appui méthodologique	Toutes régions	Au siège
Vieillir dans son quartier, dans son village. Des aménagements à inventer ensemble	Projets (financement) Appui méthodologique	Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord-Pas de Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes Autres régions	À la délégation régionale Au siège
Aide itinérante de nuit	Projets (financement) Appui méthodologique	Toutes régions	Au siège

Droit au choix et droit au risque des personnes âgées. Questionner et améliorer les pratiques

La Fondation de France a été témoin des difficultés auxquelles sont confrontés les aidants, qu'ils soient professionnels ou non : à domicile comme en établissement, ils rencontrent des situations qui questionnent les limites du droit de la personne âgée à décider de son mode de vie.

Comment recueillir le consentement d'une personne qui n'a plus l'usage de la parole ? Que faire lorsque la famille souhaite l'entrée d'un proche âgé en établissement au nom de sa sécurité et que celui-ci s'y oppose ? Comment les aidants peuvent-ils prendre en compte les rythmes individuels des personnes dans l'organisation de leur travail et de la vie quotidienne ?

Face à ces questions, il n'existe pas de réponse *a priori*, mais la tendance actuelle consiste à prendre en charge les personnes âgées pour éviter les risques, au détriment de leur autonomie et de leur qualité de vie.

Cependant, des établissements et services ont montré qu'il était possible de « faire autrement » quels que soient l'âge ou l'état de dépendance de la personne, lui laissant la possibilité de choisir son cadre de vie, de gérer librement son argent, ou encore, bien que vivant en établissement, de faire du vélo, d'élever des lapins, de manger des produits du jardin, de vivre à son rythme et circuler à sa guise... d'être citoyenne à part entière.

Les solutions adaptées passent par la formation, la réflexion partagée sur les pratiques, la négociation entre tous les acteurs concernés (personnels de toutes les catégories, personnes âgées – assistées, si nécessaire, d'un représentant – familles, bénévoles...).

APPEL À PROJETS

En 2012, la Fondation de France poursuit son soutien aux démarches et aux initiatives concrètes qui améliorent les pratiques et reconnaissent aux personnes âgées le droit de rester actrices de leur vie, jusqu'au bout.

Pour cela, cet appel à projets vise à encourager une meilleure concertation autour des situations jugées à risque et une plus grande liberté de parole et de choix des personnes âgées.

Le jury retiendra des projets qui permettent une meilleure prise en compte des désirs, des rythmes et habitudes de vie des personnes âgées, de leur intimité, dans l'organisation quotidienne comme dans les grandes étapes de la vie, même lorsque les choix des personnes âgées apparaissent risqués.

Les projets présentés peuvent concerner :

- la mise en œuvre d'actions concrètes, à domicile ou en établissement ;
- la formation et le soutien aux équipes professionnelles ou bénévoles, aux aidants.

Les projets proposés devront :

- partir de l'analyse de situations concrètes jugées insatisfaisantes du point de vue du respect des personnes âgées et de leur droit au choix ou au risque ;
- exposer la démarche collective mise en place pour y répondre et les effets attendus en termes de droit au choix et au risque des personnes âgées ;

- prévoir les modalités d'évaluation de l'impact du projet sur les pratiques en impliquant autant que possible les bénéficiaires dans cette évaluation ;

- pour les organismes concernés, indiquer comment la démarche et l'action envisagées s'articulent avec le projet d'établissement et/ou le plan de formation.

La Fondation de France accordera une attention particulière aux projets de formations-actions et aux démarches d'échange de pratiques ouverts à toutes les catégories de professionnels et aux bénévoles.

Le jury pourra, à titre exceptionnel retenir des projets de recherches-actions visant un changement de pratiques dans le sens d'une plus grande liberté de choix laissée aux personnes âgées.

Dans le cadre de ses appels à projets, la Fondation de France ne finance pas :

- les travaux de construction ou de réhabilitation ;
- les formations professionnelles qualifiantes ou les formations « clés en main » ;
- les frais liés au remplacement des salariés en formation ;
- les organismes de formation eux-mêmes.

Bénéficiaires

Les établissements publics ou privés à but non lucratif, les associations (d'aide à domicile, de bénévoles, de familles...), les collectivités locales.

Dossier à constituer et calendrier

Télécharger sur le site www.fondationdefrance.org la plaquette détaillée ainsi que le dossier de demande de subvention ou les demander (cf. contact ci-après).

Dates limites de dépôt des candidatures :
27 mars puis 5 septembre 2012.

Publications

Jusqu'au bout de la vie : vivre ses choix, prendre des risques..., recueil de témoignages et d'expériences sur le thème du droit au choix et du droit au risque des personnes âgées, destiné aux professionnels et aux familles.

Diffusé gratuitement, ce document est téléchargeable sur le site www.fondationdefrance.org

L'Art de faire autrement, DVD destiné aux professionnels souhaitant sensibiliser des équipes sur le thème du droit au choix et au risque.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Agathe Gestin

Tél. : 01 44 21 31 31 – Fax : 01 44 21 31 01

E-mail : personnesagees@fdf.org

Vieillir dans son quartier, dans son village. Des aménagements à inventer ensemble

Il s'agit de promouvoir une nouvelle approche des questions liées au vieillissement de la population, dynamique et territoriale, qui valorise la participation et la contribution des habitants les plus âgés au développement local et au renouvellement urbain. Les objectifs poursuivis sont d'améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants âgés, d'ouvrir l'enjeu et les politiques du vieillissement à des acteurs autres que les acteurs gérontologiques, et de favoriser des partenariats entre acteurs gérontologiques et non gérontologiques autour de projets de territoire.

APPEL À PROJETS



Il se décline en trois axes :

• agir sur le milieu de vie

Il s'agit d'encourager les acteurs, et plus particulièrement les collectivités locales, à prendre en compte dans leurs politiques les habitants vieillissants pour leur permettre de continuer à vivre parmi les autres, à participer à la vie locale, à être reconnus dans leurs compétences et leurs expériences. En outre, pour que quartiers et villages deviennent véritablement les supports d'une meilleure qualité de vieillissement, il est nécessaire que les établissements et services pour personnes âgées, de même que leurs usagers, soient reconnus comme des ressources pour le développement de projets locaux.

Les actions soutenues porteront donc sur l'amélioration de la vie quotidienne et/ou de la vie sociale des habitants du territoire et viseront à développer et/ou à aménager avec la contribution des personnes âgées :

- la lutte contre les facteurs d'isolement, d'exclusion et de ségrégation des âges ;
- l'accès aux établissements et services (transports, commerces...);
- l'ouverture des établissements et services pour personnes âgées aux habitants du territoire ;
- des espaces de vie sociale favorisant la mixité sociale et générationnelle ;
- le recours à de nouvelles technologies permettant aux personnes âgées de maintenir ou créer des liens sociaux et de solidarité.

• inventer de nouvelles formes d'habitat adaptées et évolutives

Pour permettre à chacun de vivre et vieillir chez soi ou comme chez soi, relié aux autres, il est nécessaire de penser de nouvelles formes d'habitat avec et pour les personnes vieillissantes d'aujourd'hui et de demain.

• reconnaître les trajectoires de vie

Il s'agit de reconnaître l'inscription de chacun dans son environnement, de prendre en compte les réseaux formels et informels et d'accompagner les transitions pour prévenir les pertes et les ruptures non souhaitées.

Critères

La Fondation de France soutient les démarches qui ouvrent les politiques locales aux questions du vieillissement et prennent en compte l'expression des habitants âgés pour développer leur participation.

Pour cela, les projets doivent :

- mobiliser plusieurs acteurs gérontologiques et non gérontologiques autour de projets locaux ;
- favoriser le travail en commun des acteurs locaux ;
- reposer sur un diagnostic territorial du contexte et prendre en compte les mutations sociales en cours ;
- recueillir les attentes et les demandes des habitants ;
- associer les bénéficiaires, notamment les plus âgés, à la construction des réponses ;
- apporter des réponses qui ne stigmatisent pas les bénéficiaires ;
- permettre aux personnes âgées d'exercer leurs choix et d'être actrices du projet et de leur vie quotidienne ;
- prendre en compte les réseaux formels et informels de la personne âgée.

Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux établissements, services et associations à but non lucratif, aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.), aux groupements d'intérêt public (G.I.P.), aux autres établissements publics.

Dossier à constituer et calendrier

Télécharger sur le site www.fondationdefrance.org la plaquette détaillée ainsi que le dossier de demande de subvention ou les demander (cf. contact ci-après).

Dates limites de dépôt des candidatures :
13 mars puis 30 août 2012.

→ À qui s'adresser

En Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord-Pas de Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes :
aux délégations régionales de la Fondation de France
(adresses au dos)

Dans les autres régions :

au siège de la Fondation de France

Agathe Gestin

Tél. : 01 44 21 31 31 – Fax : 01 44 21 31 01

E-mail : personnesagees@fdf.org

Aide itinérante de nuit

APPEL À PROJETS

La nuit est un moment particulièrement difficile à traverser pour les personnes âgées qui se retrouvent seules. Elle amplifie leurs peurs et leurs difficultés à se lever ou à se déplacer, augmentant les risques de chutes. L'absence d'aide organisée pendant la nuit compromet souvent le maintien à domicile. Alternative intéressante au système très onéreux de la garde individuelle, l'aide itinérante de nuit s'inscrit naturellement dans la continuité de l'aide apportée pendant la journée. Elle propose des passages programmés ou en urgence d'un professionnel, dans une double perspective de sécurisation et d'aide (coucher, lever, déplacements...).

Critères

La Fondation de France soutient les projets qui satisfont aux conditions suivantes :

- prendre en compte les demandes des personnes âgées et de leur entourage et respecter les choix de vie des personnes âgées ;
- s'appuyer sur une étude de besoins et de faisabilité, en collaboration avec les coordinations locales et les services existants ;
- rechercher et mettre en œuvre des partenariats (matériel en commun avec un service de jour, travail avec un organisme de téléalarme, interventions dans des structures...);
- prévoir un personnel suffisamment formé et expérimenté pour assurer un travail de nuit et polyvalent ;
- planifier des actions d'information, de communication et de suivi de l'activité pour faire évoluer le service en fonction des besoins ;
- présenter un budget équilibré ou, pour les services en cours de création, un projet réaliste et basé sur une montée en charge lente de l'activité. Les demandes de financements peuvent concerner une aide au démarrage ou au développement et porter sur de l'investissement, du fonctionnement ou de la formation.

Bénéficiaires

Cet appel à projets est réservé aux organismes et associations à but non lucratif.

Dossier à constituer et calendrier

Télécharger sur le site www.fondationdefrance.org le dossier de demande de subvention ou le demander (cf. contact ci-après).

Les dossiers sont reçus tout au long de l'année jusqu'au 5 septembre 2012.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Personnes âgées

Agathe Gestin

Tél. : 01 44 21 31 31 – Fax : 01 44 21 31 01

E-mail : personnesagees@fdf.org

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT : LES CHÈQUES-CONSULTANT

Dans chacun des axes du programme, la Fondation de France peut mettre à disposition des porteurs de projets conseil et expertise, en proposant et finançant l'intervention d'un consultant compétent. Ce professionnel peut intervenir dans la phase de montage d'un projet ou pour une meilleure structuration des actions, sous réserve que ces derniers relèvent bien du programme et après avis du comité d'experts.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Personnes âgées

Agathe Gestin

Tél. : 01 44 21 31 31 – Fax : 01 44 21 31 01

E-mail : personnesagees@fdf.org

Personnes handicapées

Ambitieuse, la loi du 11 février 2005 engage les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires pour garantir aux personnes handicapées, quels que soient leur âge, la nature et l'origine de leur handicap, leur participation à la vie sociale. Même si des progrès sensibles ont été réalisés, il n'en reste pas moins nécessaire de poursuivre dans cette voie, de sorte que la cité soit ouverte à tous et que la place de la personne handicapée comme personne à part entière soit véritablement reconnue.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées

Il s'agit dans une logique de non-discrimination, d'encourager la participation des personnes handicapées à l'ensemble des services de la cité. Par ailleurs, si leur citoyenneté est largement soutenue par les dispositifs légaux, leur place comme personne à part entière doit encore être confortée, en particulier, leur participation directe aux projets qui les concernent, leur implication dans la vie associative et politique, la reconnaissance de l'expression de leur sexualité.

Pour accompagner le changement de modèle d'intégration des personnes handicapées porté par le nouveau cadre légal, la Fondation de France propose depuis 2007 un programme qui entend influencer positivement le regard de la société et agir en faveur de l'égalité des droits entre personnes handicapées et personnes valides.

Le programme Personnes handicapées est soutenu par la Fondation JM.Bruneau.

APPEL À PROJETS



• Accès de tous à tout

Tous les domaines peuvent être pris en considération, pour ce qui ne relève pas de compétences et de financements institutionnels déjà identifiés : la santé, le logement, l'éducation, l'emploi, l'accessibilité, l'accès aux activités de loisirs, sportives, culturelles, l'engagement associatif et politique. Les projets sont de préférence portés par des associations qui s'adressent à tous les publics (différents types de handicap, mixité avec les valides). Une attention particulière sera portée aux initiatives prenant en compte différents domaines de vie et/ou assurant une plus grande continuité des réponses dans une logique de parcours de vie.

Les initiatives devront dans la mesure du possible, associer directement les publics concernés, véritables partenaires dans la construction du projet. Seront également examinées les actions qui valorisent les compétences, les capacités des personnes handicapées à intervenir dans la vie locale, leur engagement associatif et politique.

Exemples de projets soutenus :

- formation décrochée menée au niveau d'une ville, rassemblant des professionnels de structures d'accueil de la petite enfance, de l'Éducation nationale, de centres de loisirs, pour favoriser un parcours coordonné des enfants handicapés en milieu ordinaire ;
- accompagnement individualisé de personnes handicapées dans la création d'une entreprise par des bénévoles, action complémentaire aux dispositifs de droit commun ;
- soutien apporté à une association portée par des jeunes déficients intellectuels qui s'impliquent localement dans des activités de solidarité ;
- aide apportée aux usagers sous curatelle d'un établissement spécialisé en période électorale pour se forger une opinion, participer au débat et voter.

• Vie affective, sexuelle et parentalité

L'expression de la sexualité des personnes handicapées est une composante essentielle de leur citoyenneté. La sexualité n'est pas limitée à la génitalité, elle englobe d'autres dimensions comme l'estime de soi, le renforcement des liens sociaux, le rapport au corps, la parentalité. Ces dimensions de la vie affective et sexuelle doivent être intégrées dans une démarche plus large de parcours de citoyenneté s'appuyant sur le principe d'autodétermination. Un cadre déontologique explicite portant en particulier sur le respect de l'intimité et le devoir de protection, les droits et devoirs dans la relation à l'autre, soutient la mise en œuvre du projet.

Exemples de projets soutenus :

- accompagnement de parents d'enfants handicapés afin de favoriser une construction identitaire, en particulier sexuée, de leur enfant ;
- financement de l'animation de groupes de parole destinés à des adultes de foyer de vie personnes handicapées mentales sur le thème de la vie affective et de la sexualité ;
- étude-action sur la parentalité des adultes handicapés mentaux ;
- initiatives stimulant le développement des compétences parentales d'adultes handicapés mentaux suivis par un service d'accompagnement.

Critères

- Les initiatives sont portées par le secteur associatif, les services publics, ou émanent d'une coopération entre le milieu dit ordinaire et le secteur spécialisé (médico-social, sanitaire). Elles s'appuient sur des partenariats – personnes handicapées, familles, professionnels, collectivités – permettant de travailler en complémentarité, ou sur une mutualisation de moyens entre associations spécialisées ;
- le projet s'appuie sur un diagnostic du contexte local (besoins et attentes) ;
- les bénéficiaires sont impliqués dans la conception, la mise en œuvre du projet, ils sont considérés comme des individus à part entière, membres d'une communauté ;
- l'accessibilité du service a été pensée en termes de coûts, de territoire, de modalités de fonctionnement ;
- le projet s'inscrit dans la durée ;
- les modalités d'évaluation du projet.

Attention, la Fondation de France ne finance pas :

- le fonctionnement régulier des organismes ;
- les projets qui font partie intégrante des missions finançables par les politiques publiques et, de façon générale, les projets qui relèvent des obligations légales, les actions de communication ou de sensibilisation sur le thème du handicap.

Bénéficiaires

Cet appel à projets s'adresse aux organismes à but non lucratif : association (centre social, maison de quartier...), collectif d'utilisateurs, établissement médico-social, établissement public, coopérative, office HLM, collectivité locale ou territoriale...

Dossier à constituer et calendrier

Les demandes de subvention sont reçues tout au long de l'année. Le dossier de candidature est transmis sur demande par le service Personnes handicapées.

Publications

Quand la malvoyance s'installe, guide pratique à l'usage des adultes et de leur entourage, Éditions Inpes/Fondation de France, décembre 2008.

Handicap et citoyenneté, Repères pour éduquer, coédité par la Fondation de France et Civisme et démocratie, 2008.

Dossier *Handicap et citoyenneté*, revue *Territoires*, mensuel de l'ADELS publié avec le soutien de la Fondation de France, janvier 2008.

La Surdit  de l'enfant, guide pratique   l'usage des parents, guide pratique,  ditions Inpes/Fondation de France, 2005.

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT : LES CHÈQUES-CONSULTANT

La Fondation de France met   disposition des porteurs de projets conseil et expertise, en proposant et finançant l'intervention d'un consultant comp tent. Ce professionnel peut intervenir dans la phase de montage d'un projet ou pour une meilleure structuration des actions, sous r serve que ces derni res rel vent du programme et apr s avis du Comit  Personnes handicap es.

→   qui s'adresser

Au si ge de la Fondation de France

Programme Personnes handicap es

Catherine Agius

T l. : 01 44 21 31 70 – Fax : 01 44 21 31 01

E-mail : personneshandicapees@fdf.org

Sant 

Souffrir de troubles psychiques, d'une maladie grave...   partir du moment o  elle attaque le corps ou l'esprit, m me momentan ment, la maladie rend vuln rable. Elle isole souvent et elle implique de la part de l'entourage une vigilance de tous les instants. La Fondation de France m ne des actions pour faire  voluer la repr sentation de la maladie. La pr vention et la sensibilisation du grand public sont ses principaux terrains d'action.

■ Soigner, soulager, accompagner

Aujourd'hui, la d marche palliative se d finit comme une pratique de soins et d'accompagnement de la personne, tout au long de sa maladie et plus seulement en fin de vie. Cette pratique vise   soulager la souffrance de la personne en respectant son autonomie, son histoire, sa culture, son environnement affectif et familial. La d marche palliative inclut la formation et le soutien des soignants qui travaillent en  quipes pluridisciplinaires autour du malade, avec l'aide de b n voles form s   cet effet.

M me si des avanc es remarquables ont  t  r alis es dans le d veloppement des soins palliatifs depuis 20 ans, on peut encore noter des insuffisances de l'offre, des in galit s territoriales importantes et un processus difficile de diffusion de cette culture, aussi bien chez les professionnels que dans le grand public. Surtout, la d marche palliative est encore insuffisamment d velopp e pour les personnes que la maladie grave ou la fin de vie rendent particuli rement vuln rables : les enfants et les personnes  g es.

La Fondation de France souhaite maintenir son soutien   cette d marche en se concentrant sur la qualit  des pratiques et leur diffusion dans tous les lieux o  sont accueillis des enfants ou des personnes  g es atteintes de maladies graves  volutives ou en fin de vie. Elle continuera  galement   encourager la recherche sur la maladie grave, les soins palliatifs et l'accompagnement (voir p. 35).

Elle s'est  galement focalis e sur la prise en compte de la douleur chez les personnes qui ont du mal   l'exprimer : les enfants et les personnes  g es ainsi que les personnes atteintes de troubles psychiques, ou pr sentant certains handicaps...

En 2012, la Fondation de France poursuivra cet effort, en direction des structures psychiatriques et m dico-sociales, fid le   ses principes de promotion des changements de pratiques l  o  leur int gration ne se fait pas ais ment :

Le programme Soigner, soulager, accompagner est cette ann e encore soutenu par la Fondation JM.Bruneau.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Développer la démarche palliative pour les personnes âgées	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Lutter contre la douleur	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie

Confrontés à la maladie grave ou à la mort d'enfants de tous âges, des professionnels travaillant en maternité, en pédiatrie ou en institution médico-sociale, réfléchissent depuis plusieurs années à la mise en place d'une démarche de soins et d'accompagnement de l'enfant et de ses proches, à domicile ou en institution.

La Fondation de France, particulièrement attentive à l'accélération des changements de pratiques, souhaite encourager l'intégration de ces initiatives, dans les pratiques quotidiennes des équipes concernées.

APPEL À PROJETS



La Fondation de France souhaite soutenir des actions qui contribuent :

- à la qualité de l'accueil, du confort et de l'accompagnement des enfants et de leurs familles ;
- à l'implication des bénévoles d'accompagnement ;
- à l'évaluation et à la prise en charge de la douleur ;
- à la réflexion des équipes sur des projets spécifiques (implication des parents, procédure de prise de décisions, limitation des traitements, réflexion sur le lieu de décès) ;
- au retour ou au maintien à domicile des enfants (coordination ville-hôpital, interventions à domicile) ;
- à la formation et au soutien des équipes soignantes (supervision, réflexion éthique...) ;
- au développement des échanges de pratiques, entre les associations ou entre les services et les équipes régionales ressource en soins palliatifs pédiatriques ;
- à la mutualisation/implication des équipes adultes ;
- au soutien des personnes endeuillées.

Critères

- Qualité des réflexions et de la démarche de l'équipe ;
- pertinence du projet au regard des besoins recensés ;

- interdisciplinarité, mobilisation effective du personnel (direction, médecins, cadres, soignants), implication des familles et des bénévoles ;
- participation financière de l'établissement (la Fondation de France ne se substitue pas aux financements des tutelles) ;
- implication du Comité de lutte contre la douleur (Clud) et des équipes régionales ressource en soins palliatifs pédiatriques.

Pour les formations : besoins identifiés en amont, programme élaboré avec l'équipe, inscription dans le projet de service, participation de l'ensemble des professionnels (notamment des médecins) et des bénévoles, objectifs ciblés, compétence reconnue des intervenants, évaluation du réinvestissement des acquis dans la pratique.

Les projets d'animation culturelle doivent être présentés par l'établissement dans lequel aura lieu l'activité ou, s'il s'agit d'une activité menée dans plusieurs établissements, des lettres de soutien de chacun d'eux devront être fournies.

Les projets présentant une participation financière de l'établissement ou une lettre l'engageant à pérenniser l'activité seront favorisés.

Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux équipes intervenant en service hospitalier, en institution ou à domicile, ainsi qu'aux associations de parents, d'aides à domicile et de bénévoles.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ou consulter le site : www.fondationdefrance.org.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Soigner, soulager, accompagner

Sophie Lasserre

Tél. : 01 44 21 31 28 – Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : soignersoulager@fdf.org

Développer la démarche palliative pour les personnes âgées

La douleur, qui a des causes multiples, fait partie du quotidien des personnes âgées. Cependant, nombre d'entre elles sont dans l'incapacité d'exprimer cette souffrance. La Fondation de France s'intéresse aussi bien à la lutte contre la douleur chez les personnes âgées qu'à leur accompagnement durant la maladie et jusqu'en fin de vie.

Qu'il s'effectue à domicile ou en établissement, cet accompagnement présente un certain nombre de spécificités. Or les équipes soignantes ou médico-sociales intervenant auprès de personnes âgées sont souvent confrontées à un manque de temps, d'effectif et de formation, mais également à un manque de soutien et de reconnaissance, lié à une représentation négative de la vieillesse.

Si aujourd'hui la démarche palliative est effective dans les unités et les équipes mobiles de soins palliatifs, elle a du mal à se diffuser dans les lieux de vie des personnes âgées et là où elles décèdent: les services de long séjour, les maisons de retraite, le domicile, etc.

APPEL À PROJETS



La Fondation de France encourage les différents intervenants auprès de personnes âgées à mettre en place réflexions et initiatives pour développer un projet d'accompagnement et de soins de qualité, respectant leur autonomie, leur intimité et leur histoire.

La Fondation de France soutient des actions pouvant être pluriannuelles qui s'inscrivent dans un projet global de développement d'une démarche palliative, permettant en outre d'améliorer :

- la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et du confort des personnes malades et de leurs familles ;
- le soutien des personnes endeuillées ;
- l'évaluation et la prise en charge de la douleur ;
- la formation et le soutien des équipes, notamment en EHPAD ;
- la continuité des soins entre les différents services et professionnels.

Les projets d'animation culturelle doivent être présentés par l'établissement dans lequel aura lieu l'activité ou, s'il s'agit d'une activité menée dans plusieurs établissements, des lettres de soutien de chacun d'eux devront être fournies.

Les projets présentant une participation financière de l'établissement ou une lettre l'engageant à pérenniser l'activité seront favorisés.

Critères

- Qualité des réflexions et de la démarche de l'équipe ;
- pertinence du projet au regard des besoins recensés ;
- interdisciplinarité, mobilisation effective du personnel (direction, médecins, cadres, soignants), implication des familles et des bénévoles ;
- participation financière de l'établissement (la Fondation de France ne se substitue pas aux financements des tutelles) ;
- souci d'évaluation de la démarche ;
- approbation du Comité de lutte contre la douleur (Clud),

Pour les formations : besoins identifiés en amont, programme élaboré avec l'équipe, inscription dans le projet de service, participation de l'ensemble des professionnels (notamment des médecins) et des bénévoles, objectifs ciblés, méthode pédagogique interactive, compétence reconnue des intervenants, évaluation du réinvestissement des acquis dans la pratique.

Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux équipes soignantes, médicales et médico-sociales intervenant en service hospitalier, en structures médico-sociales (type EHPAD, maisons d'accueil spécialisé, ...) ou à domicile, intervenant auprès de personnes âgées atteintes de maladies graves évolutives ou en fin de vie et de leurs proches.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ou consulter le site : www.fondationdefrance.org.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Soigner, soulager, accompagner

Sophie Lasserre

Tél. : 01 44 21 31 28 – Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : soignersoulager@fdf.org

Lutter contre la douleur

Les différents plans nationaux de lutte contre la douleur n'ont pas permis d'apporter une réponse suffisante aux millions de personnes souffrant de maladies chroniques. La « culture douleur » n'est pas assez répandue et on peut noter aujourd'hui encore un manque de structures spécialisées et des délais trop longs de prise en charge.

APPEL À PROJETS



La Fondation de France s'attache depuis plusieurs années à favoriser les changements de pratique dans ce domaine, à l'hôpital comme à domicile.

Elle s'intéresse également aux publics qui posent des problèmes spécifiques de prise en charge parce qu'ils ont des difficultés à communiquer : personnes atteintes de troubles psychiques ou présentant certains handicaps.

La Fondation de France soutient des actions pouvant être pluriannuelles et qui contribuent :

- à explorer des voies originales de prise en charge de la douleur ;
- au développement des échanges de pratiques entre les services et les équipes douleur ;
- à diffuser la « culture douleur » dans les différents services hospitaliers et à domicile.

Critères

- Qualité de la réflexion et de la démarche de l'équipe ;
- approbation du Comité de lutte contre la douleur (Clud) ;
- participation financière de l'organisme ou l'établissement porteur du projet.

Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux équipes soignantes et médicales intervenant en service hospitalier, en institution ou à domicile,

ainsi qu'aux associations qui s'intéressent aux douleurs et souhaitent les étudier, les prévenir et les soulager.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ou consulter le site Internet www.fondationdefrance.org

Pour ces trois appels à projet, les demandes de soutien pour des journées thématiques, des séminaires ou des conférences doivent impérativement être présentées dans l'appel à projets précédant de 6 mois au minimum la tenue de l'événement.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Soigner, soulager, accompagner

Sophie Lasserre

Tél. : 01 44 21 31 28 – Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : soignersoulager@fdf.org

Santé des jeunes

Période de profonde mutation et de grande incertitude, l'adolescence a été identifiée comme une période bien spécifique du développement. Depuis 1994, la Fondation de France a soutenu toutes sortes d'actions favorisant le repérage, la prise en compte, le traitement du mal-être des jeunes, dans ses diverses expressions. En 2012, l'action du programme Santé des jeunes concerne les thématiques du suicide, des addictions aux produits psychoactifs et les pathologies anorexiques et boulimiques.

Le programme Santé des jeunes est soutenu par la Fondation JM.Bruneau.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Réduire le risque suicidaire	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Aider l'entourage des consommateurs de produits psychoactifs	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Soigner les conduites anorexiques-boulimiques	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Allez les filles !	Projets (financement)	Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord-Pas de Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes Autres régions	À la délégation régionale Au siège

Réduire le risque suicidaire

Si les personnes les plus touchées par le suicide sont les adultes de 30 à 59 ans, les jeunes sont également très concernés, notamment ceux de 15 à 25 ans. Après les accidents sur la voie publique, le suicide est la deuxième cause de mortalité des jeunes de cette tranche d'âge.

La fréquence des récives et leur gravité imposent un repérage attentif des signes de mal-être chez ces jeunes et une meilleure prise en compte de leurs besoins de soins immédiats et de suivi post-hospitalier.

APPEL À PROJETS

L'objectif de cet appel à projets est d'améliorer la capacité des professionnels à « prendre soin » des jeunes en situation de vulnérabilité, de les aider à agir au bon moment pour évaluer le trouble psycho-affectif sous-jacent à la tentative de suicide et amorcer une relation thérapeutique.

La Fondation de France soutiendra des actions pouvant être pluriannuelles et qui contribuent à expérimenter ou consolider de nouvelles modalités d'organisation des soins auprès de jeunes en risque suicidaire à travers la mobilité des équipes et leur intervention sur les lieux de vie de ces jeunes

Critères

- Qualité de la réflexion sur l'analyse des besoins et le contexte local ;
- qualité de l'ancrage territorial et mobilisation collective des acteurs locaux ;
- compétence et expérience des intervenants ;
- clarté des modalités d'intervention et d'évaluation de ces pratiques ;

- participation financière de l'organisme ou l'établissement porteur du projet.

Bénéficiaires

Les professionnels des services de soin, publics ou privés participant au service public, qui interviennent ou veulent intervenir « hors leurs murs » auprès des jeunes en risque suicidaire.

Dossier à constituer et calendrier

Date de lancement de l'appel à projets : février 2012

Demander la plaquette de présentation de cet appel ou la télécharger ainsi que le dossier-type de demande de subvention sur le site www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Santé des jeunes

Geneviève Noël

Tél. : 01 44 21 31 44 – Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : santedesjeunes@fdf.org

Aider l'entourage des consommateurs de produits psychoactifs

L'adolescence est une période de grand bouleversement pour les jeunes comme pour leur famille.

Ce passage à la vie d'adulte s'accompagne d'une quête identitaire, plus ou moins tumultueuse, qui peut conduire certains adolescents à une recherche de plaisirs intenses, de sensations nouvelles et parfois vertigineuses. En raison de facteurs personnels, familiaux, environnementaux, un certain nombre d'entre eux, passant de l'usage simple à l'abus, s'engagent dans des conduites de dépendance qui mettent à mal leur capacité à s'autonomiser, à se projeter, à s'estimer eux-mêmes. Les parents, rarement épargnés, sont alors totalement démunis. Tenaillés par des sentiments d'incompréhension, d'échec, de culpabilité, d'impuissance, ils ont besoin d'être aidés et accompagnés, tout comme ont besoin de l'être les adolescents de parents consommateurs.

APPEL À PROJETS

L'objectif prioritaire de cet appel à projets est de favoriser une meilleure prise en compte de l'entourage des consommateurs.

La Fondation de France soutiendra des actions pouvant être pluriannuelles, qui contribuent à apporter une aide thérapeutique à l'entourage des jeunes consommateurs, aux usagers jeunes parents ou aux jeunes dont les parents présentent des consommations problématiques, et qui permettent aux professionnels de renforcer leurs compétences dans ce domaine.

Critères

- Qualité du diagnostic local faisant état tant des ressources que des manques ;
- qualité de l'ancrage territorial et mobilisation collective des acteurs locaux ;

- clarté des modalités d'intervention et d'évaluation de ces pratiques ;
- compétence et expérience des intervenants.

Bénéficiaires

Les professionnels investis dans le soin et l'accompagnement psychologique des publics concernés.

Cet appel à projets est organisé en étroite collaboration avec les sept délégations régionales de la Fondation de France.

Dossier à constituer et calendrier

Date de lancement de l'appel à projets : janvier 2012

La présélection des demandes sera faite sur présentation d'une lettre de candidature adressée au siège de la Fondation de France. Les demandes présélectionnées devront être suivies de l'envoi d'un dossier complet de demande de subvention.

Demander la plaquette de présentation ou la télécharger ainsi que la lettre type de candidature sur le site :

www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

En Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord-Pas de Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes :

aux délégations régionales de la Fondation de France

(adresses au dos)

Dans les autres régions :

au siège de la Fondation de France

Programme Santé des jeunes

Geneviève Noël

Tél. : 01 44 21 31 44 – Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : santedesjeunes@fdf.org

Soigner les conduites anorexiques-boulimiques

Les troubles des conduites alimentaires sont source de grandes souffrances pour les patients, de désarroi pour les familles et d'inquiétude pour les professionnels. Parmi ces troubles, l'anorexie mentale et la boulimie sont des pathologies complexes qui s'accompagnent souvent de complications et séquelles psychiques et somatiques graves, et peuvent entraver lourdement l'insertion socioprofessionnelle des jeunes qui en souffrent.

APPEL À PROJETS

La Fondation de France soutiendra des actions pouvant être pluriannuelles et qui contribuent à améliorer les soins dont ont besoin ces jeunes malades.

En direction des structures de soin

La Fondation de France maintient en 2012 son appui à la création ou au développement de réseaux de soin dédiés aux jeunes souffrant de troubles anorexiques et boulimiques, à la mise en œuvre d'initiatives permettant de mieux intégrer les familles dans le projet thérapeutique élaboré pour leur adolescent, et à l'acquisition de compétences pour les professionnels soignants qui les soutiennent et les accompagnent.

En direction des associations

La Fondation de France apporte également son soutien aux associations d'accompagnement des jeunes malades et de leur famille, pour les aider à se former, à initier de nouvelles actions, et à consolider leurs collaborations avec les services de soin.

Critères

- Qualité de la réflexion sur l'analyse des besoins et le contexte local ;

- mobilisation collective des acteurs locaux ;
- compétence et expérience des intervenants ;
- clarté des modalités d'intervention et d'évaluation de ces pratiques ;
- participation financière de l'organisme ou l'établissement porteur du projet.

Bénéficiaires

Les structures de soin et les associations qui souhaitent mettre en œuvre des projets renforçant la coordination et la continuité des soins ainsi que l'accompagnement des familles et leur implication dans le parcours de soin des jeunes patients.

Dossier à constituer et calendrier

Date de lancement de l'appel à projets : février 2012

Demander la plaquette de présentation de cet appel ou le télécharger ainsi que le dossier de candidature sur le site :

www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Santé des jeunes

Geneviève Noël

Tél. : 01 44 21 31 44 – Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : santedesjeunes@fdf.org

Allez les filles !

Aujourd'hui, moins d'un adolescent sur deux atteint un niveau d'activité physique entraînant des bénéfices pour sa santé, avec une forte différence entre les deux sexes : plus de six garçons sur dix, pour environ deux filles sur dix. Dans les milieux défavorisés ou dans les territoires ruraux, la pratique du sport est encore moins forte, et surtout chez les adolescentes.

Ce décrochage survient à l'âge où beaucoup d'adolescentes développent une image négative d'elles-mêmes, et où leur entourage, explicitement ou non, désapprouve toute forme d'expression publique, leur interdisant ainsi une socialisation équivalente à celle des jeunes hommes. En outre, l'offre sportive, souvent tournée en priorité vers les garçons, peut être difficilement accessible aux filles faute de conditions matérielles ou d'encadrement adaptés.

Pourtant, à une période où le corps est en plein développement, le sport est doublement bénéfique aux adolescentes, non seulement pour les « mettre en mouvement », les aider à prendre conscience et soin de leur corps, mais aussi pour développer leurs capacités à vivre avec les autres, même si diverses contraintes, sexistes notamment, entravent parfois cette dynamique.

APPEL À PROJETS



L'appel à projets « Allez les filles ! » a pour objectif de favoriser l'accès à la pratique sportive et physique régulière des jeunes filles des territoires sensibles, urbains ou ruraux.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette de présentation qui précise les critères et la date limite de réception des candidatures, ainsi que le dossier de candidature, ou les télécharger sur le site :

www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

En Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord-Pas de Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes :

>aux délégations régionales de la Fondation de France
(adresses au dos)

Dans les autres régions : **au siège de la Fondation de France**
Sophie Lasserre

Tél. : 01 44 21 31 44 – E-mail : allezlesfilles@fdf.org

Maladies psychiques

D'après les enquêtes en population générale réalisées ces dernières années, près de 3% de la population française présente des troubles psychiques. Pour 1% d'entre eux au moins, il s'agit de troubles graves (psychoses, schizophrénies...), avec un retentissement majeur sur leur vie affective, sociale et professionnelle. De plus, les ruptures des liens sociaux et familiaux, l'accroissement des rythmes et les exigences de performance, notamment dans l'environnement professionnel, la précarisation, aggravent cet état de fait et sont autant de facteurs qui contribuent à la détérioration de la santé mentale d'une partie grandissante de la population. Le recours aux soins et le nombre d'hospitalisations sous contrainte ont en effet augmenté au cours de la dernière décennie.

La politique de santé mentale a cependant connu des évolutions importantes: reconnaissance de situation de handicap psychique, politique d'investissements hospitaliers en psychiatrie, naissance des groupes d'entraide mutuelle (GEM), création de nouveaux services d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés...

Malgré ces évolutions positives, les solutions proposées en matière d'hébergement adapté et de (ré)insertion dans la vie professionnelle restent insuffisantes. Si diverses initiatives d'accompagnement dans la cité, émanant du secteur social ou des professionnels de santé ont émergé, elles ne relient pas suffisamment les intervenants sociaux et sanitaires. Pourtant, cette condition est indispensable à un accompagnement cohérent et efficace des usagers. Enfin, idées fausses et préjugés autour des personnes souffrant de troubles psychiques subsistent dans notre société. Leur rejet et leur stigmatisation sont notamment alimentés par une sur-médiatisation de quelques faits divers.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Maladies psychiques et vie sociale	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

Maladies psychiques et vie sociale

Soucieuse de faire évoluer les pratiques et les représentations, la Fondation de France souhaite à travers ce programme :

- susciter un décloisonnement des secteurs en encourageant un travail concerté entre le médical, le social et le médico-social, qui associe également les usagers et leurs familles dans la mesure du possible;
- contribuer à faire évoluer les représentations vis-à-vis de la maladie psychique pour favoriser une meilleure insertion des personnes dans la cité.

Ce programme est soutenu par la Fondation Adrienne et Pierre Sommer.

APPEL À PROJETS



En 2012, la Fondation de France finance :

- des projets d'hébergement et de logement adaptés ;
- des projets concrets de maintien dans l'emploi, d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- des projets qui contribuent, sur un territoire donné, à sensibiliser et à faire changer les représentations des habitants sur les troubles psychiques.

Critères

Cet appel à projets concerne les pathologies invalidantes et évolutives de l'adulte entravant au long cours l'insertion et la vie professionnelle (psychoses, schizophrénies, troubles bipolaires...).

La Fondation de France retiendra exclusivement les initiatives construites sur la base d'une collaboration effective entre les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social.

Bénéficiaires

Les associations, les équipes soignantes, médicales et médico-sociales, les collectivités locales.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée, qui indique notamment les dates limites ainsi que la composition et les modalités de dépôt des dossiers.

Mise en réseau des acteurs

Afin d'impulser un rapprochement plus concret sur le terrain entre les professionnels du secteur social et du secteur sanitaire, de favoriser l'échange d'expériences, la réalisation ou l'échange d'outils méthodologiques et de sensibiliser le public sur la problématique de la maladie psychique, la Fondation de France pourra organiser ou s'associer à des actions de mise en réseau des acteurs associatifs, hospitaliers et institutionnels, sur des territoires donnés.

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT : LES CHÈQUES-CONSULTANT

La Fondation de France peut également mettre à disposition des porteurs de projets conseil et expertise, en proposant et finançant l'intervention d'un consultant compétent. Ce professionnel peut intervenir dans la phase de montage du projet ou pour une meilleure structuration des actions, sous réserve que celles-ci relèvent du programme et après avis du Comité d'experts.

Publications

L'Entreprise face aux troubles psychiques : comment l'entreprise peut-elle aborder la question de la santé mentale ? Actes du colloque du 29 avril 2009 à Sciences Po, Paris, disponible sur le site www.fondationdefrance.org

Parents de grands adolescents et jeunes adultes hospitalisés en psychiatrie : quels vécus ? quels besoins ? quelles violences ? quels soutiens ? Recherche d'Annick Ernoult et Catherine Le Grand Sébille – disponible sur le site www.fondationdefrance.org

Familles gouvernantes, mode d'emploi – guide pratique, édité en partenariat par l'U.N.A.F. et la Fondation de France, disponible sur le site www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Maladies psychiques et vie sociale
Karine Pouchain-Grépinet
Tél. : 01 44 21 31 28 – Fax : 01 44 21 31 97
E-mail : maladiespsychiques@fdf.org

■ Cap au vert

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Cap au vert, des vacances pour les enfants malades	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

Cap au vert, des vacances pour les enfants malades

La Fondation de France propose à de jeunes malades de partir en vacances avec des enfants bien portants dans des centres de vacances classiques, tout en bénéficiant d'un encadrement médical adapté. Sont concernés des enfants atteints de pathologies graves en rémission (cancers...) ou de maladies chroniques (diabète, mucoviscidose...).

Initié en 1994, ce programme a développé des partenariats avec l'Union des centres sportifs de plein air (U.C.P.A.) et l'Union française des centres de vacances et de loisirs (U.F.C.V.), qui organisent les séjours, et plusieurs services hospitaliers qui ont relayé l'information auprès des familles et garanti l'encadrement médical des séjours. Les difficultés de personnel rencontrées depuis par les hôpitaux ont provoqué l'arrêt du partenariat avec un certain nombre de services avec lesquels la Fondation de France collaborait. Nous nous sommes donc tournés également, pour le repérage des bénéficiaires, vers des associations s'occupant elles-mêmes d'organiser des loisirs pour enfants gravement malades.

La collaboration avec l'U.C.P.A., en revanche, s'est poursuivie dans un climat de confiance et une efficacité, renforcés par une connaissance réciproque de longue date.

APPEL À PROJETS

La Fondation de France s'adresse aux services hospitaliers pédiatriques volontaires, ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui, parce qu'elles prennent en charge

des jeunes malades tout au long de l'année (accueil, soutien, loisirs), peuvent :

- repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques);
- informer les familles ;
- permettre le détachement d'un soignant (infirmier(e), médecin...) qui accompagnera les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires.

La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens.

Calendrier

Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires de février, de Pâques et d'été.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Cap au vert
Mireille Davidson
Tél. : 01 44 21 87 72 – Fax : 01 44 21 31 01
E-mail : capauvert@fdf.org

Solidarités internationales

Pour la Fondation de France, la solidarité ne peut s'arrêter aux frontières de l'Hexagone ou de l'Europe : elle doit également contribuer à créer des liens et à partager les connaissances avec les populations les plus vulnérables, dans les territoires en développement ou en crise.

Durant l'année 2012, la Fondation de France concentre son soutien aux projets d'insertion professionnelle des jeunes au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), à la lutte contre le Sida dans les Antilles, en Guyane et en Afrique subsaharienne francophone et, pour la troisième année, aux projets d'associations françaises ou locales intervenant pour renforcer les agricultures familiales en Afrique subsaharienne.

Dans le cadre de son programme Urgences, elle intervient dans divers pays touchés par des catastrophes humanitaires, dans la mesure des moyens qui pourront être collectés. En 2012, elle poursuivra le programme d'intervention mené en Haïti à la suite du séisme du 12 janvier 2010 (voir p. 28), et celui au Japon à la suite du séisme du 10 mars 2011.

■ Méditerranée, d'une rive à l'autre

Entre une Europe en « consolidation » et une Afrique en « mutation », l'espace méditerranéen devient un territoire où les enjeux se durcissent. Il est nécessaire de renforcer des échanges constructifs entre communautés du Nord et du Sud. La Fondation de France souhaite consolider des partenariats entre des associations locales dans ces pays et des associations françaises.

La Méditerranée a toujours été regardée par les Anciens comme la « Mer du milieu des terres ». Elle a été un espace privilégié de circulation des hommes, des idées, de la culture et des marchandises entre l'Afrique et l'Europe. Néanmoins, la distance se creuse entre une rive Nord riche mais vieillissante, et une rive Sud confrontée aux besoins de ses jeunes qui représentent à eux seuls près des deux tiers de la population.

Pour établir de nouvelles solidarités avec nos voisins au Sud, il faut renforcer les échanges constructifs et réciproques entre la société civile en Europe et celle des rives du Sud de la Méditerranée.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Méditerranée, d'une rive à l'autre	Projets (financement)	Maghreb au Sud de la Méditerranée (Algérie, Maroc, Tunisie)	Au siège

APPEL À PROJETS

Le programme s'attache à soutenir et à renforcer les initiatives qui présentent conjointement :

- des projets en faveur des jeunes en situation de vulnérabilité et en besoin d'insertion professionnelle ;
- des actions de partenariat rapprochant entre elles les organisations des sociétés civiles de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie ou/et avec celles de France.

Le soutien pourra concerner les projets locaux – notamment en milieu rural –, ou la mise en réseau d'acteurs locaux, ou des actions de renforcement des capacités d'intervention des associations maghrébines. La Fondation de France soutiendra également les échanges « Sud-Sud » entre organisations de ces pays du Maghreb.

Attention : les projets isolés ou individuels ne peuvent être financés.

Bénéficiaires

L'appel à projets est ouvert aux associations algériennes, marocaines et tunisiennes qui réalisent une action durable visant

la jeunesse en situation vulnérable, et en particulier les projets d'insertion professionnelle et d'accès à l'autonomie financière. Le projet doit si possible être mené en partenariat avec une association établie en France. Les critères de réciprocité entre les partenaires et le caractère innovant des projets seront déterminants, et les projets en milieu rural ou dans des villes moyennes seront prioritaires.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée bilingue français – arabe, qui indique notamment la date limite ainsi que la composition et les modalités de dépôt des dossiers, ou la télécharger sur le site www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Solidarités internationales

Martin Spitz

Tél. : 01 44 21 31 67

E-mail : solidaritesinternationales@fdf.org

■ Développement de la démocratie

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Démocratie et participation	Actions d'accompagnement Soutien aux têtes de réseaux	En France ou à l'international	Au siège

SOUTIEN AUX TÊTES DE RÉSEAU ET ACTIONS INNOVANTES

La Fondation de France pourra soutenir des « têtes de réseaux » françaises et des actions innovantes, intervenant dans le champ du maintien et du développement de la démocratie. Les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année. Demander le dossier à compléter par mail.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France
Programme Solidarités internationales
Martin Spitz
Tél. : 01 44 21 31 67
E-mail : solidaritesinternationales@fdf.org

■ Sida, santé et développement

Les femmes sont davantage exposées à un risque élevé d'infection. Elles représentent plus de 60 % des personnes contaminées en Afrique subsaharienne et près de 50 % dans les départements français d'Amérique. De nombreux facteurs biologiques, socio-économiques, culturels et juridiques rendent en effet les femmes particulièrement vulnérables au VIH/sida. Parmi ceux-ci, peuvent être signalés leur manque d'accès et de contrôle aux ressources économiques, les violences perpétrées fréquemment à leur rencontre, des droits inexistantes ou bafoués, des normes figées en matière de sexualité, et un manque d'accès à l'information et à des outils adaptés de prévention du VIH.

Réduire les inégalités dans les rapports sociaux entre les hommes et les femmes, renforcer les capacités et l'autonomie de ces femmes tout en favorisant la participation des hommes dans ces processus sont par conséquent des objectifs cruciaux à atteindre si l'on veut lutter efficacement contre le VIH/sida et, plus largement, permettre une égalité dans l'accès aux soins. C'est pourquoi la Fondation de France a décidé de financer des projets de recherche (voir p. 32) et des actions de terrain concourant à ces objectifs.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Sida, santé et développement	Projets (financement)	Antilles et Guyane Afrique subsaharienne francophone	Au siège

APPEL À PROJETS

En 2012, la Fondation de France sera particulièrement attentive aux projets qui :

- prennent en compte les problèmes sanitaires spécifiques aux femmes vivant avec le VIH ;
- renforcent les capacités des femmes et la connaissance de leurs droits ;
- répondent aux violences faites aux femmes par la mise en place de nouvelles stratégies de prévention ;
- intègrent la problématique du VIH dans les services de planning familial et de santé de la reproduction,

- prennent en compte la pression sociale à la maternité pour accompagner les femmes dans leurs stratégies de réduction des risques ;
- promeuvent l'implication des hommes dans la lutte contre le sida et leur recours au dépistage et aux soins ;
- renforcent les capacités des porteurs de projets en matière d'approche « Genre » (formation du personnel, diagnostic, audit, évaluation, capitalisation de bonnes pratiques).

Les projets devront être basés en Afrique subsaharienne francophone et dans les départements français d'Amérique (Antilles, Guyane).

Bénéficiaires

Les associations, les équipes soignantes, médicales et médico-sociales.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée qui mentionne les dates limites de dépôt des dossiers et leur composition ou consulter le site internet www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Sida, santé et développement

Karine Pouchain-Grépinet

Tél. : 01 44 21 87 72 – Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : sida@fdf.org

Urgence et post-urgence

La France et l'Europe sont bien dotées en acteurs compétents dans le domaine de l'urgence, qu'ils soient publics ou privés. Des financements importants pour l'aide humanitaire d'urgence sont mis à disposition par des États, par l'Union européenne, et les programmes d'envergure sont mis en œuvre par les agences des Nations Unies et les grandes ONG internationales.

Depuis plus de vingt ans, la Fondation de France – grâce à ses donateurs – a pu se rendre utile dans les périodes de post-crise, moments où les spécialistes de l'urgence quittent le terrain et où les programmes de développement (souvent suspendus par la crise, le conflit ou la catastrophe naturelle) n'ont pas retrouvé leur rythme.

L'intervention en post-urgence, qui débute généralement au bout de quelques semaines et peut se prolonger jusqu'à plusieurs années pour les programmes de reconstruction, est soutenue par la Fondation de France dès lors que des citoyens-donateurs se sentent concernés, notamment grâce à des partenariats avec les grands médias nationaux.

Ainsi, au cours des dernières années, la Fondation de France a soutenu de nombreuses opérations de post-urgence menées par des ONG. Elle est notamment intervenue à la suite de l'ouragan Mitch en 1998, en France après l'explosion d'AZF en 2001, en Asie du Sud après le tsunami de décembre 2004, et, plus récemment, en France après les tempêtes Klaus et Xynthia. Actuellement, la Fondation de France soutient des projets en Haïti et au Japon.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
En fonction des situations de crise	Projets (financement)	En France ou à l'international	Au siège
Solidarité Haïti	Projets (financement)	En Haïti	Au siège

■ En fonction des situations de crise

La Fondation de France réalise, à l'aide d'ONG françaises et locales, une évaluation sur les sites, puis détermine les axes d'intervention prioritaires, généralement tournés vers l'accompagnement des populations les plus vulnérables. Les propositions d'ONG compétentes et professionnelles sont rigoureusement sélectionnées par un comité d'experts *ad hoc*, qui décide du montant des aides attribuées. Les projets sont régulièrement visités et évalués sur le terrain, les dépenses sont contrôlées au siège des associations soutenues afin de garantir une traçabilité des sommes dépensées.

Des informations actualisées sont disponibles sur le site www.fondationdefrance.org : fiches de synthèse des projets soutenus, cartographie détaillée, vidéos et photos, témoignages...

Un bilan détaillé des actions engagées et un compte emplois-ressources est publié en fin d'opération.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Solidarités internationales

Martin Spitz

Tél. : 01 44 21 31 67

E-mail : solidaritesinternationales@fdf.org

■ Solidarité Haïti

À la suite du séisme survenu en Haïti le 12 janvier 2010 qui a durement affecté Port-au-Prince et les régions à l'ouest et au sud de la capitale, France Télévisions a demandé, dès le mercredi 13 janvier, comme cela avait été le cas dans les catastrophes précédentes, à la Fondation de France d'être son partenaire. Se sont rapidement joints à ce partenariat Radio France et *Le Monde*.

La Fondation de France soutient d'une part des projets présentés par des associations et ONG françaises, et d'autre part soutient des projets présentés par des associations haïtiennes par l'intermédiaire de quatre fonds, pour favoriser les initiatives locales dans les domaines des initiatives urbaines, du développement rural, de projets entrepreneuriaux et de projets culturels.

APPEL À PROJETS

Pour les ONG françaises, les projets présentés sont déposés par écrit selon le format du dossier de demande de subvention complet téléchargeable sur : www.fondationdefrance.org

Après expertise, ces projets sont soumis au comité d'attribution des aides, qui se réunit régulièrement et propose au président de la Fondation de France l'octroi des subventions.

Les membres du comité insistent sur deux aspects :

- les ONG devront veiller à faire appel, au maximum, aux compétences locales et éviter d'expatrier un grand nombre de personnel français. Haïti détient des ressources humaines importantes formées qui doivent être mobilisées par la reconstruction ;
- les ONG devront nouer localement un partenariat avec les autorités et les associations locales de telle façon qu'à l'épuisement des fonds, un « retour à la normale » soit vécu sans rupture particulière.

Tous les projets feront l'objet d'une évaluation sur le terrain, et d'un contrôle financier.

Pour les associations haïtiennes, selon la nature du projet, les dossiers doivent être retirés et transmis aux organismes suivants, à Port-au-Prince :

- projets urbains : le Groupe de recherche et d'échanges technologique (Gret) ;
- projets ruraux : Agronomes et Vétérinaires sans Frontières (AVSF) ;
- projets entrepreneuriaux : Entrepreneurs du Monde (EDM) ;
- projets culturels, la Fondation Culture et Création (FCC).

Les modalités de retrait et de dépôts des dossiers et les coordonnées sont détaillées sur les fiches de ces appels à initiatives, téléchargeables sur le site www.fondationdefrance.org

Développer la connaissance

Dans une période où de nombreux jeunes sont confrontés à un avenir professionnel incertain, où les progrès de la recherche sont un enjeu vital pour l'homme, où la culture devient une nécessité pour mieux lire le monde et forger une identité collective, la Fondation de France a décidé d'agir pour développer l'acquisition des connaissances.

Recherche

Les donateurs de la Fondation de France manifestent depuis sa création un vif intérêt pour les avancées de la médecine, en premier lieu pour la lutte contre le cancer. C'est pourquoi la Fondation de France consacre une part importante des moyens qui lui sont confiés au soutien de recherches de haut niveau et à la formation de jeunes chercheurs. La spécialisation sans cesse plus poussée des recherches menées dans le secteur médical impose de s'entourer de nombreux professionnels, regroupés autour de programmes de plus en plus pointus. Ainsi, chaque année, ces experts spécialisés dans les disciplines concernées, réunis en comités, déterminent des axes d'intervention précis qui font l'objet d'appels d'offres annuels.

Les comités examinent toutes les demandes reçues et conseillent la Fondation de France sur les projets à retenir. Une politique de soutiens pluriannuels et structurants a été mise en place depuis plusieurs années dans presque toutes les disciplines abordées pour assurer la continuité des actions et garantir aux interventions de la Fondation de France une efficacité et une visibilité accrues.

Face à l'évolution du « paysage » des soutiens, aux progrès faits dans certaines disciplines, et à la découverte de techniques nouvelles, la Fondation de France structure, en 2012, son intervention dans trois directions :

- la poursuite de son action sur quatre problèmes majeurs de santé publique : le cancer, les maladies cardiovasculaires, les maladies de l'œil, et le sida ;
- l'essor des sciences du développement et du vieillissement ;
- l'étude de l'impact de l'environnement sur la santé humaine.

■ Recherche sur les maladies majeures

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Cancer Recherche fondamentale et clinique sur le cancer	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Recherche clinique en cancérologie. Aide à la mobilité de cancérologues	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Maladies cardiovasculaires	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Maladies de l'œil	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Sida	Projets (financement)	Antilles et Guyane, Afrique subsaharienne, Brésil et Argentine, Cambodge, Inde, Laos, Thaïlande et Vietnam	Au siège

Cancer

Le cancer est la première cause de mortalité en France, avec près de 360 000 nouveaux cas par an. Bien que le risque de mortalité par cancer ait diminué au cours des 25 dernières années – grâce aux progrès en matière de prévention, de diagnostic précoce, de traitements et de prise en charge – il est encore responsable d'environ 30 % des décès, mais est surtout

la première cause de mortalité prématurée (avant 65 ans), notamment chez l'enfant. C'est pourquoi la Fondation de France reçoit de nombreux dons dédiés à cette pathologie et peut soutenir activement les recherches dans cette thématique.

Ce programme est soutenu par la Fondation Marthe Picard.

Recherche fondamentale et translationnelle sur le cancer

Plébiscitée par les donateurs, la recherche sur les pathologies cancéreuses bénéficie d'un soutien ininterrompu de la Fondation de France depuis les années 80. L'accroissement des sources de financement de la recherche sur le cancer, ainsi que la volonté de la Fondation de France de soutenir des thématiques émergentes l'ont amenée à restructurer ses actions tout en maintenant un appui fort aux recherches sur la thématique du cancer.

APPEL D'OFFRES

En 2012, la Fondation de France soutient des projets de recherche fondamentale et translationnelle portant sur l'étude des résistances aux traitements dans le cadre de leucémies et de tumeurs solides.

L'intervention de la Fondation de France s'effectuera sous deux formes :

- financements de projets multidisciplinaires portant sur une thématique très ciblée (subvention d'un montant maximal

de 50 000 euros pour deux ans) visant à répondre à une problématique ponctuelle et originale ;

- financements destinés à l'accueil de chercheurs postdoctorants.

Les subventions attribuées pourront être annuelles (éventuellement renouvelables) ou pluriannuelles. L'appel d'offres 2012 comportera deux sessions :

- la première au printemps durant laquelle seront examinées les demandes de subventions Équipes ;
- une seconde à l'automne durant laquelle seront examinées les demandes de financements postdoctoraux.

Dossier à constituer et calendrier

Les appels d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le site www.fondationdefrance.org

Recherche clinique en cancérologie. Aide à la mobilité internationale de cancérologues : médecins, biologistes, pharmaciens

APPEL D'OFFRES

La Fondation de France et UNICANCER attribuent des bourses à des médecins, biologistes ou pharmaciens pour un projet de mobilité internationale sur un thème de recherche clinique en cancérologie.

Les dossiers peuvent porter sur les essais thérapeutiques, la chimiothérapie, la radiothérapie, la chirurgie, l'épidémiologie, la biologie clinique, la psycho-oncologie, la sociologie, l'économie ou les activités pharmacologiques. Les candidats doivent être cancérologues – médecins, pharmaciens ou biologistes – âgés de moins de 40 ans et exercer en France. Ces bourses sont accordées afin qu'ils acquièrent une nouvelle technique, participent à une expérience d'exercice clinique ou de santé publique, hors de leur établissement d'origine, avec un projet de retour en France pour poursuivre une carrière dans le domaine de la cancérologie.

La durée de l'aide est de 18 mois maximum et le montant forfaitaire de la bourse de mobilité est de 2 300 euros par mois.

Dossier à constituer et calendrier

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale

Solange Guenez

Tél. : 01 44 21 31 36 – E-mail : recherche@fdf.org

R&D UNICANCER

Jocelyne Bérille

R&D UNICANCER – 101, rue de Tolbiac – 75654 Paris cedex 13

Fax : 01 45 84 55 62 – E-mail : rd-unicancer@unicancer.fr

www.unicancer.fr

Maladies cardiovasculaires

Les maladies cardiovasculaires, qui sont pourtant l'une des principales causes de mortalité et d'hospitalisations en France, bénéficient de trop peu d'attention de la part des bailleurs privés. C'est pourquoi la Fondation de France consacre une part importante des moyens qui lui sont confiés à la recherche médicale concernant ces pathologies.

La prise en charge des maladies cardiovasculaires est un des domaines de la médecine qui a le plus progressé au cours des dernières décennies. La découverte de leur origine inflammatoire a considérablement amélioré l'efficacité des traitements. Des moyens diagnostics de moins en moins invasifs, et des thérapeutiques variées et de moins en moins contraignantes sont désormais disponibles. Les progrès accomplis dans la prise en charge de l'accident aigu ont par ailleurs notablement diminué la mortalité immédiate.

Dans le même temps, l'obésité est devenue un problème de santé publique : 10 % de la population est actuellement obèse et près de 20 % des enfants sont en surpoids. Ces chiffres laissent présager l'apparition de problèmes cardiovasculaires chez des personnes de plus en plus jeunes.

Aussi la Fondation de France a-t-elle décidé d'orienter son soutien à la recherche vers les conséquences cardiovasculaires de ces troubles métaboliques.

APPEL D'OFFRES

En 2012, la Fondation de France soutient des projets de recherche fondamentale et clinique portant sur les complications cardiovasculaires associées aux perturbations métaboliques.

Les projets menés au sein de laboratoires français, devront être présentés par un chercheur au nom de son équipe mais pourront être collaboratifs.

En raison du nombre important des demandes, chaque équipe ne pourra adresser à la Fondation de France qu'un seul projet.

Dossier à constituer et calendrier

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale

Solange Guenez

Tél. : 01 44 21 31 36 – E-mail : recherche@fdf.org

Maladies de l'œil

À l'initiative d'une généreuse donatrice, Madame Berthe Fouassier, la Fondation de France a initié, il y a plus de 20 ans, un programme de soutien pour de jeunes chercheurs et médecins en ophtalmologie et en neuro-ophtalmologie.

APPEL D'OFFRES

Des allocations pour l'accueil de jeunes chercheurs en ophtalmologie et en neuro-ophtalmologie, pouvant être pluriannuelles et éventuellement renouvelables, sont accordées. En principe, la moitié des financements alloués est réservée à des cliniciens.

Ces aides sont destinées à permettre à de jeunes chercheurs et médecins de se perfectionner dans les techniques de recherche, en poursuivant un projet précis dans un laboratoire approprié.

Les projets de recherche doivent porter soit sur l'œil, sa biologie cellulaire et moléculaire, sa physiologie, sa patho-

logie ou la thérapeutique des maladies oculaires, soit sur le contrôle des mouvements oculaires ; les phénomènes de perception visuelle et leur intégration et, de façon générale, tout mécanisme neurologique en relation avec les fonctions oculaires.

Dossier à constituer et calendrier

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale

Solange Guenez

Tél. : 01 44 21 31 36

E-mail : recherche@fdf.org

Sida

La Fondation de France finance des projets de recherche en matière de lutte contre le Sida dans les régions où elle soutient par ailleurs des projets de soins (voir p. 26) c'est-à-dire en Afrique subsaharienne, Antilles et Guyane, mais également dans quelques pays d'Asie (Cambodge, Inde, Laos, Thaïlande et Vietnam) et d'Amérique du Sud (Brésil et Argentine).

Depuis la découverte du virus, la recherche sur le sida s'est construite sur la base des caractéristiques de l'épidémie à ses débuts dans les pays occidentaux, c'est-à-dire à partir de cas majoritairement masculins, et n'ont pas permis d'apporter une attention suffisante à la spécificité féminine de l'épidémie. C'est pourquoi la Fondation de France souhaite financer des travaux de recherche clinique et fondamentale, de sciences humaines et de santé publique qui prennent en compte la féminisation de l'épidémie.

APPEL D'OFFRES

Une attention particulière sera accordée aux projets de recherche portant sur :

- l'implication du VIH en termes de santé reproductive ;
- les pathologies associées concernant les femmes vivant avec le VIH (par exemple l'infection au papillomavirus HPV) ;
- les conséquences sur les femmes des outils de prévention à efficacité partielle (microbicides, circoncision...) ;
- les violences faites aux femmes et leurs conséquences en termes de VIH ;
- les freins, dans un contexte donné, à l'implication des hommes dans la lutte contre l'épidémie, à titre individuel (dans leur

cellule familiale) ou collectif (au sein de leur communauté), et les propositions d'actions qui en découlent.

La collaboration, sur ces thématiques, entre équipes de recherche françaises (ou européennes) et du Sud, sera un prérequis.

Les projets devront proposer des retombées potentielles à court ou moyen terme pour les populations concernées.

Bénéficiaires

L'aide de la Fondation de France peut concerner :

- des subventions à des équipes de recherche. Une partie de ces subventions peut notamment servir à financer le salaire d'un post-doctorant et/ou d'un doctorant ;
- des bourses de mobilité.

Ces aides pourront être annuelles (éventuellement renouvelables) ou pluriannuelles (d'une durée maximale de 3 ans).

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée qui mentionnera les dates limites de dépôt des dossiers et leur composition ou consulter le site internet www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Sida, santé et développement

Karine Pouchain-Grépinet

Tél. : 01 44 21 87 72 – Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : sida@fdf.org

Recherche sur les sciences du développement et du vieillissement

La Fondation de France finance depuis plus de dix ans des recherches sur des formes pathologiques du développement de l'enfant : les syndromes autistiques.

En 2012, le soutien à la recherche sur le développement de l'enfant est poursuivi, afin de contribuer à la compréhension de tous les aspects de ce développement, ceci dans le but de disposer de normes de référence pour favoriser les comparaisons et l'évaluation des conséquences de pathologies précoces du développement.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Développement cognitif et émotionnel de l'enfant	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Recherche clinique et fondamentale sur l'autisme	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Maladie de Parkinson	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Maladie d'Alzheimer	Partenariat (financement)	Toutes régions	Au siège

Développement cognitif et émotionnel de l'enfant

La Fondation de France souhaite encourager la recherche clinique et fondamentale, en soutenant des travaux de recherche (hors pathologie) qui contribueront au progrès des connaissances sur le développement de l'enfant, de la naissance à la fin de l'adolescence.

APPEL D'OFFRES

La Fondation de France propose en 2012 des subventions annuelles ou pluriannuelles (d'une durée maximale de 3 ans).

Les projets devront être présentés par un chercheur au nom de son équipe mais pourront être collaboratifs. Ils pourront par ailleurs concerner des financements destinés à l'accueil de chercheurs doctorants et/ou post-doctorants.

Une attention particulière sera accordée aux projets de recherche portant sur :

- le développement cérébral ;
- le développement émotionnel ;
- l'acquisition de la motricité et du langage ;
- les interactions et communications.

Seront d'emblée exclus les projets portant sur des modèles animaux et sur les pathologies du développement.

Les demandes pourront être soumises par des cliniciens et/ou chercheurs de disciplines différentes :

- psychologie, sciences cognitives et sciences du langage ;

- sciences de l'éducation ;
- épidémiologie, sciences humaines et sociales ;
- imagerie cérébrale ;
- génétique ;
- pédopsychiatrie, psychiatrie ;
- pédiatrie, neuropédiatrie.

Dossier à constituer et calendrier

La procédure d'appel d'offres comporte deux phases :

- une phase de présélection à partir des dossiers d'intention en juin 2012 ;
- une phase d'évaluation des projets définitifs en octobre 2012.

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale

Solange Guenez

Tél. : 01 44 21 31 36

E-mail : recherche@fdf.org

Recherche clinique et fondamentale sur l'autisme

En 1999, la Fondation de France a choisi d'initier un soutien aux recherches sur l'autisme car la France accusait alors un grand retard dans ce domaine. Cette pathologie intéresse tous les spécialistes impliqués dans le développement précoce de l'individu et se situe donc à la croisée de différentes disciplines : psychiatrie, neurologie, pédiatrie, génétique, épidémiologie et sciences cognitives.

APPEL D'OFFRES

En 2012, la Fondation de France poursuit son soutien aux projets de recherche clinique ou fondamentale pouvant être pluriannuels. Elle intervient sur les thèmes suivants :

- évaluation des outils et des méthodes de diagnostic et de classification de l'autisme et de ses variants ;
- épidémiologie de ces affections et études cliniques longitudinales portant sur l'évolution à long terme et la morbidité ;
- évaluation et intérêt des stratégies de dépistage ;
- évaluation de l'efficacité des traitements et des stratégies de prise en charge ;

- explorations physiopathologiques, psychopathologiques et développementales de l'autisme ;
- organisation de rencontres entre spécialistes des différentes disciplines concernées en France, ou de réseaux de coordination structurés autour de la recherche biologique, clinique ou épidémiologique.

Les projets devront se référer aux classifications internationales en vigueur (C.I.M.10) et, si nécessaire, à l'utilisation des référentiels recommandés par la Haute Autorité de Santé.

Les demandes devront impérativement comporter un projet collaboratif associant cliniciens et chercheurs de disciplines différentes, dont notamment :

- la pédopsychiatrie, la psychiatrie, la psychologie ;
- la pédiatrie, la neuropédiatrie ;
- les sciences cognitives et les sciences du langage ;
- l'épidémiologie, les sciences humaines et sociales ;
- la génétique ;
- l'imagerie.

Dossier à constituer et calendrier

La procédure d'appel d'offres comporte deux phases :

- une phase de présélection à partir des dossiers d'intention en juin 2012 ;
- une phase d'évaluation des projets définitifs en octobre 2012.

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale

Solange Guenez

Tél. : 01 44 21 31 36

E-mail : recherche@fdf.org

Maladie de Parkinson

La population vieillit : aujourd'hui, un Français sur cinq a 60 ans ou plus – ce sera un sur trois en 2050 – et les pathologies liées au vieillissement, notamment les maladies neuro-dégénératives, prennent une importance sans cesse croissante. À l'heure où les neurosciences sont en plein essor, la Fondation de France réaffirme son soutien à la recherche sur la maladie de Parkinson.

APPEL D'OFFRES

La Fondation de France finance depuis 2001 un programme dans le domaine de la recherche sur la maladie de Parkinson. En 2012, elle continue de soutenir des projets de recherche fondamentale portant sur la biologie des systèmes neuronaux impliqués dans la maladie de Parkinson, ou traitant de la physiopathologie de cette maladie.

Le comité scientifique sera particulièrement attentif aux projets visant à identifier de nouvelles cibles thérapeutiques. Les études cliniques à visée épidémiologique, diagnostique, ainsi que les essais thérapeutiques seront exclus.

La Fondation de France financera de préférence les demandes de fonctionnement et d'équipement.

Des projets conséquents peuvent être soutenus pendant plusieurs années. Mais le comité souhaite également favoriser

les projets exploratoires (par les modèles ou technologies utilisés ou les cibles thérapeutiques étudiées) dont la validation après une année de financement permettra le renouvellement du soutien.

Dossier à constituer et calendrier

La procédure d'appel d'offres comporte deux phases :

- une phase de présélection à partir des lettres d'intention en septembre 2012 ;
- une phase de sélection à partir des dossiers définitifs en décembre 2012.

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale

Solange Guenez

Tél. : 01 44 21 31 36

E-mail : recherche@fdf.org

Maladie d'Alzheimer

C'est pour répondre à la volonté de testateurs dont elle a reçu des legs importants et répétés, et à une collecte spontanée en faveur de la recherche sur la maladie d'Alzheimer, que la Fondation de France a organisé des opérations ponctuelles de financements en faveur des recherches sur cette pathologie.

C'est ainsi qu'a été mis en place en 2007 et 2008 un partenariat important avec l'association France Alzheimer, pour

des soutiens à de jeunes chercheurs et à des équipes de recherche françaises. Ce partenariat a été renouvelé pour 2 ans (2011 - 2012), et se traduit en 2012 par la mise en place d'un appel d'offres conjoint.

Les informations relatives à cet appel d'offres sont disponibles sur les sites de la Fondation de France et de l'association France Alzheimer.

■ Recherche sur la maladie grave, les soins palliatifs et la prise en charge de la douleur

Parallèlement à son programme en faveur des soignants, des malades et leurs familles (voir p. 18), la Fondation de France soutient la recherche dans le domaine des soins apportés aux personnes gravement malades ou en fin de vie, et dans celui de la prise en charge de la douleur.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche

La Fondation de France soutient la recherche dans le domaine des soins apportés aux personnes gravement malades ou en fin de vie, afin de fournir des données nouvelles validées permettant d'améliorer les pratiques. Elle souhaite contribuer à l'évolution du système de santé en diffusant ces travaux, notamment auprès des décideurs.

APPEL D'OFFRES

La Fondation de France est particulièrement sensible aux travaux concernant les pratiques soignantes et encourage les équipes cliniques à mener des recherches sur leurs pratiques.

Elle souhaite également intéresser des chercheurs de disciplines telles que la sociologie, la psychologie, la philosophie, l'anthropologie, la santé publique, l'épidémiologie, l'économie de la santé...

Les demandes faisant état d'une collaboration entre ces chercheurs et les équipes cliniques seront privilégiées.

La Fondation de France soutiendra des projets concernant :

- la maladie grave (et notamment le cancer) ;
- la fin de vie ;
- les soins palliatifs ;
- l'accompagnement ;

- la douleur, en particulier chez les personnes ayant des difficultés à l'exprimer.

Les projets de recherche fondamentale ne pourront pas être présentés dans le cadre de cet appel d'offres.

L'aide de la Fondation de France se traduit par :

- des subventions à des équipes cliniques ou de recherche ;
- de l'aide à la mobilité vers une équipe spécialisée en France ou à l'étranger ;
- des allocations de recherche permettant la préparation de mémoires de Master 2 ou de thèses de Doctorat.

Dossier à constituer et calendrier

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.fondationdefrance.org, ou disponible sur demande par courriel ou par téléphone.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Soigner, soulager, accompagner

Sophie Lasserre

40 avenue Hoche – 75008 Paris

Tél : 01 44 21 31 28

Courriel : soignersoulager@fdf.org

■ Recherche sur l'environnement, la qualité de vie et la santé

Les modifications de l'environnement ont un impact de plus en plus net sur la santé humaine, et se traduisent notamment par le développement accru de troubles parfois majeurs.

La Fondation de France souhaite s'impliquer dans ce champ en soutenant la recherche portant sur les conséquences néfastes de l'environnement sur l'homme.

En 2012, dans le prolongement de ses programmes sur le cancer (voir p. 30), elle renforce son soutien aux recherches s'intéressant à l'impact des facteurs environnementaux sur le développement des pathologies.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Environnement et santé : reproduction et cancers. Approches en santé publique	Projets (financement) Organisation de réunions scientifiques	Toutes régions	Au siège

Environnement et santé : reproduction et cancers Approches en santé publique

Conscients de l'enjeu de santé publique que représente l'environnement sur la santé humaine, les pouvoirs publics se sont emparés de cette problématique : le second Plan national santé environnement 2009-2013 (PNSE 2) s'inscrit d'une part dans la continuité du premier PNSE de 2004, bénéficiant ainsi de ses enseignements et de son impulsion, et d'autre part dans la suite des tables rondes du Grenelle de l'environnement de 2007, dont il décline les engagements concernant la santé environnementale.

Les modifications de l'environnement ont en effet un impact de plus en plus net sur la santé humaine, et se traduisent notamment par le développement accru de troubles parfois majeurs.

C'est dans ce contexte que la Fondation de France souhaite soutenir la recherche sur les conséquences néfastes de l'environnement sur l'homme. À cet effet, elle encourage les études sur l'impact des facteurs environnementaux sur les troubles de la reproduction et du développement ainsi que sur la survenue et l'évolution de cancers.

APPEL D'OFFRES

La Fondation de France propose en 2012 des subventions pour des projets d'équipes, qui pourront également concerner des financements destinés à l'accueil de jeunes chercheurs.

Elle accorde également des aides pour l'organisation de réunions scientifiques dont le sujet s'inscrira dans le cadre des thématiques soutenues.

Dossier à constituer et calendrier

L'appel d'offres (indiquant les thèmes précis soutenus et la date limite de dépôt des dossiers) et les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le site de la Fondation de France : www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale

Solange Guenez

Tél. : 01 44 21 31 36 – E-mail : recherche@fdf.org

■ Recherche sur l'environnement : pour mieux connaître, mieux mobiliser, mieux partager

Face à l'enjeu majeur que constitue l'impact des changements globaux sur le vivant, le développement des connaissances et la compréhension des phénomènes apparaît aujourd'hui prioritaire.

La recherche scientifique explore depuis longtemps les différents domaines de l'environnement, mais généralement avec une approche technique qui sollicite en priorité les sciences dites « exactes ». Si les aspects sociétaux sont abordés, ils le sont plutôt de manière périphérique.

C'est pourtant parce que l'Homme a besoin de ces ressources qu'elles sont essentielles, et qu'il est indispensable de comprendre l'ensemble des incidences de nos pratiques quant à leur utilisation. Cela pose donc à la fois la question de leur pérennité et des nouvelles manières de les utiliser et cela renvoie à la gestion des écosystèmes qui doivent en assurer le renouvellement. Il ne peut y avoir de préservation efficace de ces milieux particulièrement mis à l'épreuve sans une action globale qui prenne en compte l'ensemble de ces espaces, de ses acteurs.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Littoral	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Agriculture écologique	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Agroforesterie	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

Littoral

Interface entre la terre et la mer, le littoral est un espace naturellement très riche où se concentrent 80 % de la biodiversité marine tandis que les plaines côtières abritent 60 % de la population mondiale. Le littoral est donc un milieu à la fois biologiquement et humainement riche, mais en même temps fragile et affaibli.

La France a une responsabilité particulière à cet égard puisqu'elle représente le deuxième domaine maritime mondial grâce à ses départements et territoires d'outre-mer.

Par ailleurs, les phénomènes évoluent rapidement et les études récentes montrent une grande complexité d'origine dans la dégradation du littoral, tant dans les pollutions à la source que la fragilisation des espaces naturels de ces zones côtières.

La préservation des milieux, mise en parallèle d'une anthropisation croissante et de l'exploitation des ressources maritimes côtières, représente un enjeu majeur pour les décennies à venir. Par ailleurs, si l'on se place dans la perspective d'une croissance démographique continue (nationale et mondiale), cela entraînera nécessairement une mutation dans la manière de percevoir et d'utiliser ces territoires.

qualifiés ? Autant de questions auxquelles les projets retenus dans cet appel d'offre pourraient apporter des éléments de réponse.

Partant de ce constat, la Fondation de France propose un axe de financement sur le littoral et les zones côtières dédié aux projets de recherche et à la diffusion de leurs apports auprès des acteurs du littoral (pêcheurs, professionnels du tourisme, conchyliculteurs, décideurs locaux, etc.).

Il s'agit d'impulser et de soutenir des recherches pluridisciplinaires appliquées aux systèmes littoraux. L'objectif est de mobiliser et fédérer des équipes d'excellence thématique qui pourraient valoriser leur savoir-faire sur cet objet de recherche nouveau et largement inexploré. Compte-tenu de l'évolution lente de ces milieux, ces recherches doivent s'inscrire dans la durée. Ce programme sera complémentaire aux dispositions opérationnelles déjà existantes (Directive Cadre sur l'Eau, Grenelle de la mer...). L'appel à propositions de la Fondation de France se place en complémentarité des possibilités de financements institutionnels tels que ceux de l'Union européenne ou de l'Agence nationale de la recherche.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Environnement

Thierry Gissingier

Tél. : 01 44 21 31 83

E-mail : environnement@fdf.org

APPELS D'OFFRES

Comment contribuer à cette mutation ? Comment assurer leur gestion durable ? Peut-on les considérer comme des « fournisseurs » de ressources ? Un facteur de lien social et d'identité territoriale ? Un générateur de revenus et d'emplois

Agriculture écologique

Au niveau mondial, les conclusions du rapport de l'IAASTD (International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development) en 2008, montrent l'importance d'une agriculture multifonctionnelle tant aux niveaux environnemental, sociétal que sanitaire.

Le modèle agricole dominant depuis plus de 50 ans, qui a permis à l'Europe d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, est aujourd'hui questionné, notamment en regard de ses impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité. Les différentes fonctions des activités agricoles sont mieux prises en compte ; la production de denrées alimentaires n'est ainsi plus isolée de la fonction de gestion de fait des biotopes, de l'aspect paysagers ou des conséquences en termes d'aménagement des territoires, donnant naissance à des formes nouvelles d'activités agricoles et rurales qui intègrent des différentes fonctions. D'autres pratiques émergent ainsi, de nouvelles techniques sont expérimentées mais encore de manière parcellaire et plus ou moins isolée.

C'est pourquoi la Fondation de France soutient un programme de recherche-action sur l'agriculture des écosystèmes, c'est-à-dire toutes les pratiques et techniques qui garantissent à la

fois une alimentation saine et de qualité ainsi que le bon état écologique des milieux.

APPELS D'OFFRES

La Fondation de France propose en 2012 des subventions pour des projets présentés conjointement par des équipes de recherche et des praticiens dont les résultats seront opérationnels

Ces aides pourront être annuelles (éventuellement renouvelables) ou pluriannuelles (durée maximum trois ans).

Les contours de chaque thématique sont précisés dans les appels d'offres présents sur le site www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Environnement

Thierry Gissingier

Tél. : 01 44 21 31 83

E-mail : environnement@fdf.org

Agroforesterie

L'agroforesterie associe sur les mêmes parcelles une vocation mixte de production agricole annuelle (cultures, pâture) et de production différée à long terme par les arbres (bois et autres services). Les parcelles agroforestières tirent parti de la complémentarité des arbres et des cultures pour mieux valoriser les ressources du milieu. Des formes modernes performantes d'agroforesterie sont possibles, adaptées aux contraintes de la mécanisation. Le développement des systèmes agroforestiers et la conservation de ceux existant présente des atouts tant en termes agricole qu'environnemental.

Aujourd'hui, la recherche en agroforesterie manque encore de moyens pour explorer des nouvelles voies, notamment le croisement de différentes disciplines qui permettraient de mieux comprendre les interactions en jeu dans ces systèmes complexes.

Pour favoriser le développement de ces connaissances, la Fondation de France soutient un programme de recherche sur l'agroforesterie.

APPELS D'OFFRES

La Fondation de France propose en 2012 des subventions pour des projets d'équipes et des financements de thèses. Ces aides pourront être annuelles (éventuellement renouvelables) ou pluriannuelles (durée maximum trois ans).

Les contours de chaque thématique sont précisés dans les appels d'offres présents sur le site www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Environnement

Thierry Gissingier

Tél. : 01 44 21 31 83

E-mail : environnement@fdf.org

Culture

Dans nos sociétés où les progrès scientifiques et technologiques s'accroissent en modifiant profondément le rapport de l'homme au monde, la culture et l'art en particulier sont des facteurs déterminants de développement. En témoigne un double mouvement, dans lequel :

- des acteurs des secteurs social, sanitaire, éducatif, et environnemental organisent des actions de plus en plus nombreuses qui intègrent des pratiques artistiques et culturelles ;
- beaucoup d'artistes préoccupés par des enjeux de société s'engagent aux côtés d'acteurs de la société civile, dans la production d'œuvres.

Dans ce contexte, le programme Culture développe plusieurs actions pour :

- permettre à tout groupe de citoyens de prendre l'initiative et d'assumer la responsabilité de commandes d'œuvres à des artistes, en réponse à des besoins d'intérêt général, au travers de l'axe Nouveaux commanditaires ;
- soutenir des travaux de recherche pour éclairer, par une réflexion scientifique élargie, l'action soutenue sur le terrain avec l'action Nouveaux commanditaires ;
- soutenir la professionnalisation de jeunes artistes en émergence dans les danses urbaines grâce à l'accompagnement d'un médiateur ;
- accompagner des artistes et des acteurs associatifs dans la conduite commune de projets de co-création, avec des publics fragilisés souvent éloignés de la culture.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Nouveaux commanditaires	Projets (financement) Soutien aux têtes de réseau en France et à l'étranger Appui méthodologique et formation Communication, diffusion	Toutes régions	Au siège
Initiatives d'artistes, projets de co-création et accompagnement d'artistes	Soutien aux têtes de réseau	Toutes régions	Au siège
Recherche et transmission des savoirs	Soutien aux têtes de réseau	Toutes régions	Au siège

Nouveaux commanditaires

La Fondation de France propose d'ouvrir la scène de l'art à quiconque souhaite y assumer un rôle, en déplaçant cette scène dans le domaine public, en dehors des lieux qui lui sont habituellement consacrés. En concentrant son intervention sur la production d'œuvres, elle offre aux citoyens le moyen de participer, en dialoguant avec les artistes, à la construction d'une culture contemporaine commune. En inversant le rapport habituel de l'offre artistique vers son public, adopté par la plupart des politiques culturelles, elle se met résolument à l'écoute de la demande de citoyens et leur donne l'initiative.

L'action Nouveaux commanditaires permet à des citoyens confrontés à des enjeux de société ou de développement d'un territoire d'associer des artistes contemporains, de toutes disciplines, à leurs préoccupations par le biais d'une commande.

Son originalité repose sur une conjonction nouvelle entre quatre acteurs privilégiés : les citoyens commanditaires, le médiateur culturel et l'artiste, rejoints dans la phase de production de l'œuvre par des partenaires publics et privés.

Depuis près de 20 ans, les Nouveaux commanditaires ont été à l'origine de plus de 335 commandes réalisées ou en cours, en France, pour la moitié en zone rurale, et dans des contextes extrêmement variés : communes urbaines, suburbaines ou rurales, espaces ou institutions publics (lycées, hôpitaux, prisons), associations, etc. Ces projets témoignent de la pertinence de la démarche pour répondre aux nécessités du développement des populations et des territoires, qui s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique renforcée de décentralisation.

Plus de 600 partenaires différents se sont associés à la production de ces œuvres, parmi lesquels des communes, aux côtés du ministère de la Culture et de différents autres services de l'État, des entreprises privées, des conseils généraux, des conseils régionaux et des associations.

Les objectifs poursuivis en 2012 prévoient de :

- continuer à soutenir l'émergence de nouvelles œuvres *via* des commandes ;

- continuer à accompagner la structuration de quatre plateformes de médiation dans les zones Nord, Sud, Est, Ouest pour organiser le développement sur le territoire français en s'appuyant sur des antennes locales ;
- développer des partenariats avec des collectivités territoriales, autour du modèle d'action Nouveaux commanditaires, en tant qu'outil de développement culturel, économique et social appuyé sur des financements croisés publics et privés. Il s'agira notamment de poursuivre le partenariat avec Marseille 2013 – Capitale européenne, qui a inscrit les Nouveaux commanditaires comme l'un des axes de la candidature ;
- renforcer le déploiement de l'action Nouveaux commanditaires en Europe, et plus particulièrement en Allemagne, en Italie, en Belgique, et en Espagne.

APPELS À PROJETS

La Fondation de France met les commanditaires porteurs d'une demande en relation avec un médiateur qualifié et apporte une aide financière initiale pour concrétiser le lancement du projet.

Elle n'assume que partiellement le financement de la production, les médiateurs et les commanditaires ayant la responsabilité de réunir les cofinancements publics et privés nécessaires.

Critères

Les commandes sont retenues en fonction de la qualité des besoins exprimés et de la capacité des commanditaires à en assumer la responsabilité vis-à-vis de la communauté dans laquelle l'œuvre s'inscrit.

Bénéficiaires

Tous les citoyens qui le désirent :

- membres d'associations, clubs, amicales (culturelles, sportives, caritatives...), de comités d'entreprise ;
- habitants d'un village, d'un quartier ;
- personnels d'hôpitaux, de lieux de vie collectifs (maisons de retraite, crèches, écoles...);
- élus locaux, etc.

Dossier à constituer et calendrier

Après avoir vérifié la faisabilité du projet avec le médiateur agréé par la Fondation de France, les commanditaires doivent élaborer avec son aide le cahier des charges culturel et technique du projet.

Les projets sont examinés tout au long de l'année.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Culture

Catia Riccaboni

Tél. : 01 44 21 87 48 – E-mail : culture@fdf.org

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT EUROPÉEN DE L'ACTION NOUVEAUX COMMANDITAIRES

Depuis plusieurs années, la Fondation de France apporte un soutien technique ou financier à des organismes qui développent le concept des Nouveaux commanditaires à l'étranger, et plus particulièrement en Europe. Les quelques expériences menées en Italie, en Belgique ou en Allemagne prouvent que ce modèle d'action mis en œuvre par la société civile se transpose aisément au-delà des frontières. L'originalité et la pertinence du « modèle français » des Nouveaux commanditaires sont généralement bien reçues à l'étranger auprès d'acteurs de tous horizons : institutions publiques et privées, acteurs culturels ou sociaux, entre autres.

Depuis 2011, la Fondation de France a souhaité élargir et renforcer le spectre des Nouveaux commanditaires au territoire géographique de l'Union européenne, dans des pays tels que l'Espagne et dans l'objectif d'intéresser, chemin faisant et à des échelles diverses (villes, régions, États), des partenaires étrangers soucieux de réviser leur posture par rapport à un modèle d'offre culturelle et sociale qui s'essouffle. Ce soutien sera poursuivi en 2012.

En inscrivant les Nouveaux commanditaires dans l'Histoire qui a vu, durant plus de mille ans, ses architectes, ses peintres, ses musiciens sillonner en tous sens son territoire pour répondre à des commandes, la Fondation de France souhaite ainsi afficher l'ambition de participer à la construction d'une identité culturelle européenne.

En plus d'un soutien au développement sur le terrain, la Fondation de France apporte une aide à la formation continue des médiateurs et au renforcement de la mise en réseau des médiateurs européens par la mise en place de séminaires.

D'une manière générale, la Fondation de France est de plus en plus sollicitée à la suite d'échos provoqués par la qualité des actions sur le terrain, ou à l'intérêt porté à sa démarche lors de conférences nationales et internationales.

COMMUNICATION / PUBLICATION

En 2012, un ouvrage de référence sera publié à destination des professionnels du milieu de l'art, élus, responsables d'administrations publiques et fondations privées, pour renforcer la visibilité de l'action Nouveaux commanditaires afin que ces acteurs, en France et à l'étranger, s'en saisissent.

En faisant appel à des chercheurs de toutes nationalités (historiens de l'art, économistes...), ce livre proposera d'offrir, dans une perspective historique, un cadre d'analyse permettant de mieux saisir les implications artistiques, sociales, économiques, juridiques et politiques.

Destiné au grand public et aux professionnels, le site internet www.nouveauxcommanditaires.eu se développe depuis 2010 en une plateforme européenne en français, anglais, allemand, italien et néerlandais. Il présente la démarche au travers de nombreux projets, ainsi que les médiateurs et leurs structures qui agissent sur le terrain.

Il propose également des informations techniques sur la mise en œuvre du modèle ainsi que des textes d'analyse.

Initiatives d'artistes, projets de co-création et accompagnement d'artistes

Pour prendre en compte les difficultés que connaissent de nombreux jeunes artistes au démarrage de leur parcours professionnel, la Fondation de France s'est associée à des institutions culturelles reconnues afin de soutenir des actions d'accompagnement spécifiques et d'aider la création de nouvelles œuvres.

Initiatives d'artistes en danses urbaines

La Fondation de France poursuit en 2012, en collaboration avec la Grande Halle de La Villette, la Caisse des dépôts et l'Agence nationale de cohésion sociale, son soutien à la mission *Initiatives d'artistes en danses urbaines*, où un médiateur accompagne les chorégraphes et les compagnies en les aidant à structurer leurs projets, à les produire et à les diffuser.

Repérée comme un pôle de ressources important par les acteurs institutionnels et les collectivités locales, la mission a soutenu, depuis sa création en 1998, plus de 135 compagnies au titre de coproductions, et accueilli 123 compagnies en résidence. Plus d'une centaine de stagiaires – danseurs, chorégraphes, administrateurs des compagnies – ont assisté à des modules de formation. Une soixantaine de compagnies ont pu présenter leur travail à des professionnels dans le cadre de 21 chantiers en cours aux Rencontres de La Villette, au Wip Villette, à Montpellier danse, aux Transmusicales de Rennes, à la Biennale de la danse à Lyon et au Festival Haute-Tension de la Villette. Afin d'améliorer la visibilité de la mission *Initiatives d'artistes en danses urbaines*, le site Internet www.iadu.fr a été mis en place.

En 2012, sur le modèle éprouvé de la mission *Initiatives d'artistes en danses urbaines*, la Fondation de France ouvre un axe exploratoire dans le domaine des musiques du monde afin d'apporter, via un médiateur, son soutien à l'accompagnement de quelques initiatives d'artistes et commandes.

Projets de co-création et initiatives d'artistes

Pour prendre en compte la remontée croissante de projets intégrant des pratiques culturelles et artistiques dans les secteurs de la santé, de l'insertion, de la solidarité et de l'éducation, la Fondation de France s'est dotée d'un référentiel de critères lui permettant d'évaluer la qualité et la pertinence de ces projets. La Fondation de France l'applique désormais dans tous les programmes concernés. Par ailleurs, cela l'a amenée, en partenariat avec la Fondation Réunica sous son égide, à développer de 2007 à 2009 l'axe exploratoire « Partager transformer la société » pour soutenir des actions qui proposaient une intégration particulièrement pertinente entre un projet culturel et un objectif social, quel qu'il soit.

Depuis 2011, et dans la continuité de cette réflexion, la Fondation de France apporte une aide à la production de projets de création artistique partagée ou d'initiatives d'artistes intéressés par ce croisement art et société. Ces projets sont repérés, sélectionnés et accompagnés par la Maison des Métallos et le Wip Villette, lieux d'expertise et de veille de ces pratiques. Pour éclairer les raisons d'investir en ce domaine, ces actions sont suivies par de jeunes chercheurs en sciences humaines dont les études des enjeux et des modes d'action mis en œuvre seront communiquées sous forme de notes développées ou d'articles.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Culture

Catia Riccaboni

Tél. : 01 44 21 87 48 – E-mail : culture@fdf.org

Recherche et transmission des savoirs

Pour éclairer par une réflexion scientifique élargie toutes les dimensions artistiques, techniques, juridiques et politiques de l'action qu'elle soutient sur le terrain et pour la situer dans une perspective historique, la Fondation de France finance depuis 2004 les travaux du Laboratoire Arts et sociétés. Ce laboratoire, abrité par la Fondation nationale des sciences politiques, a exploré jusqu'en 2008 l'évolution historique des fonctions sociales de l'art dans les sociétés modernes. L'aide de la Fondation de France a permis l'organisation de séminaires entre chercheurs de différentes disciplines, le financement de bourses d'études pour des doctorants ou post-doctorants, et la publication d'ouvrages de référence. En 2012, elle poursuit son soutien à l'axe de recherche sur « la passion égalitaire » initié en 2010 et à la parution d'ouvrages fondamentaux en lien avec les thèmes des séminaires.

Les lettres de ces séminaires sont disponibles en version bilingue français-anglais sur un site internet dédié sous le titre Arts et sociétés / lettre du séminaire :

www.centre-histoire.sciences-po.fr

Par ailleurs, en 2012, dans la continuité de son soutien au renouveau de l'histoire de l'art en France en lien avec les recherches internationales, la Fondation poursuit son soutien à l'I.N.H.A. (Institut national d'histoire de l'art) qui en collaboration avec le Zentralinstitut für Kunstgeschichte à Munich, met en place le portail électronique pour l'histoire de l'art « Le projet point-des-arts.net » destiné aux chercheurs, mais également au grand public.

Éducation et formation

Le décrochage scolaire est devenu une préoccupation majeure de notre société, parce qu'il constitue une injustice au regard du principe d'égalité des chances, et qu'il pénalise lourdement l'insertion sociale et professionnelle de certains jeunes, dans une économie faisant de plus en plus appel à la compétence et à la qualification. Le collège est le lieu où se manifestent, chez les élèves les plus fragiles, les premiers signes effectifs de scission avec l'institution scolaire. Le décrochage est le résultat de processus et du cumul de plusieurs facteurs de ruptures d'ordre social, économique, familial, psychologique, scolaire, il appelle par conséquent des réponses adaptées et de natures différentes.

Par l'appel à projets « Aidons tous les collégiens à réussir », la Fondation de France entend apporter sa contribution au repérage de projets innovants s'appuyant sur des partenariats entre les acteurs de l'Education nationale ou de l'enseignement agricole, l'élève et sa famille, et tous les professionnels de la santé, du social, de la justice, de la culture et du secteur associatif concernés, afin de donner au plus grand nombre de meilleures chances de réussir.

Le programme « Aidons tous les collégiens à réussir » est notamment soutenu par la Fondation JM.Bruneau.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Aidons tous les collégiens à réussir	Projets (financement) Appui méthodologique Recherches-actions	Toutes régions	Au siège

Aidons tous les collégiens à réussir

APPEL À PROJETS

Centrés sur la lutte contre le décrochage scolaire, les projets éligibles peuvent viser les objectifs particuliers suivants :

- contribuer à créer, au sein des établissements scolaires un climat favorisant les apprentissages ;
- accompagner les collégiens décrocheurs dans des dispositifs particuliers ;
- limiter le recours à l'exclusion ;
- accueillir les jeunes ayant abandonné précocement le collège ;
- contribuer à la réflexion et à l'amélioration des pratiques des professionnels du secteur éducatif.

Bénéficiaires

Les organismes concernés peuvent être :

- les collèges de l'enseignement général et de l'enseignement agricole, notamment les établissements situés en zones urbaines sensibles et en milieu rural ;
- les associations impliquées dans des partenariats avec les collèges ;
- les laboratoires de recherche publics.

Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ainsi que le dossier de demande de subvention ou les télécharger sur le site :

www.fondationdefrance.org

Date limite de dépôt des candidatures : 15 avril 2012

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Enfance

Anne Bouvier

Tél. : 01 44 21 31 34 – Fax : 01 44 21 31 54

E-mail : enfance@dfd.org

APPUI MÉTHODOLOGIQUE

Soutien à des équipes éducatives et enseignantes ainsi qu'à leurs partenaires afin d'améliorer leurs pratiques, dans le cadre de formations-actions ou de rencontres permettant le transfert de compétences et la mutualisation des expériences.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Enfance

Anne Bouvier

Tél. : 01 44 21 31 34 – Fax : 01 44 21 31 54

E-mail : enfance@dfd.org

Agir pour l'environnement

L'environnement est l'objet d'enjeux et d'inquiétudes à l'échelle planétaire comme au niveau local. La compétition générale pour l'appropriation des ressources naturelles, l'expansion des villes, le développement des activités générant des pollutions, l'augmentation des catastrophes « naturelles », souvent d'origine indirectement humaine, menacent la biodiversité et la qualité des territoires de vie. La certitude désormais acquise des impacts des activités humaines sur le changement climatique donne naissance à de multiples initiatives, allant des grandes décisions intergouvernementales aux projets locaux impulsés par les citoyens. Étant aujourd'hui mieux informés, ils souhaitent prendre part aux choix qui intéressent leur avenir, tout particulièrement en matière d'environnement, que ce soit collectivement ou de manière individuelle. Or, malgré quelques avancées dans le sillage du Grenelle de l'environnement, les initiatives citoyennes qui permettent la co-construction des décisions peinent à être reconnues par les décideurs.

Dans ce contexte, la Fondation de France a choisi d'orienter ses programmes d'environnement selon trois axes complémentaires :

- dans une perspective sociale et pédagogique de responsabilisation, elle soutient la mise en réseau des acteurs de l'éducation vers un développement durable, la diffusion des projets éducatifs et propose un cadre exceptionnel pour des classes découvertes de l'école Nicolas Hulot dans le Parc de Branféré en Bretagne. Elle aide par ailleurs les structures à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances au travers de l'aide complémentaire « Comment agir pour l'environnement » (voir p. 3). Dans la dimension internationale du programme, elle soutient des réseaux d'acteurs associatifs européens qui travaillent sur le développement durable et la relance des agricultures familiales en Afrique ;
- dans le respect des territoires, elle favorise les liens entre espaces urbains et espaces ruraux. Par le soutien de projets de concertation, le financement de jardins partagés, elle accompagne les initiatives collectives innovantes destinées à la protection de l'environnement ou à la gestion des conflits d'usage. Elle encourage les recherches en agroforesterie et agriculture écologique, peu explorées par la recherche académique (voir p. 38) ;
- pour une meilleure connaissance et une gestion durable du littoral, elle soutient des recherches scientifiques sur les espaces littoraux, mais également les projets locaux et concrets de préservation des espaces sensibles et de réhabilitation des zones dégradées.

En France

■ Citoyenneté et éducation vers un développement durable

Après avoir été à l'initiative en 1993 des programmes pédagogiques innovants Rouletaboule (sur le thème des déchets et de la consommation) et Ricochets (sur le thème de l'eau), la Fondation de France concentre depuis plusieurs années ses actions en matière d'éducation à l'environnement sur le renforcement des activités du pôle éducatif et de ressources que constituent le parc de Branféré et l'École Nicolas-Hulot pour la Nature et l'Homme.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Un pôle de référence autour du parc de Branféré	Éducation, formation	Toutes régions	Au siège

Un pôle de référence autour du parc de Branféré

Créée en partenariat avec la Fondation pour la Nature et l'Homme sur le site du parc de Branféré, l'école a ouvert ses portes en 2004. Le parc de Branféré propose désormais au

grand public des activités éducatives autour de deux enjeux majeurs pour l'avenir de la planète : la biodiversité (animale, végétale, activités humaines) et le développement durable.

Poursuivant son ambition de devenir un pôle d'excellence du développement durable et dans une complémentarité entre la formation-sensibilisation et la formation qualifiante, un partenariat avec l'université Bretagne Sud a permis la création en 2009 d'une licence professionnelle « Eco-habitat, éco-construction ». Une partie des enseignements pratiques est dispensée sur le site de Branféré.

Cet axe de programme est notamment soutenu par les entreprises Busquets et Federal Finance.

À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Environnement

Thierry Gissingier

Tél. : 01 44 21 31 83

E-mail : environnement@fdf.org

■ Liens espaces urbains – espaces ruraux

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Gérons ensemble notre environnement	Projets (financement) Soutien aux réseaux	Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord Pas de Calais Picardie, Provence-Côte d'azur, Pays de Loire, Rhône-Alpes Autre régions	À la délégation régionale Au siège
De nouvelles natures à cultiver ensemble	Projets (financement par la Fondation JM.Bruneau)	Toutes régions	Au siège
Éco-habitat : rénovation de l'habitat ancien	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège

Gérons ensemble notre environnement

L'environnement, qu'il soit naturel, construit ou social, est menacé par les activités humaines qui se développent sans toujours tenir compte de leur contexte local. La gestion des ressources naturelles que sont notamment l'eau, les zones humides, les sols, les forêts, les paysages, est mise à mal par les compétitions croissantes dont font l'objet les territoires ruraux ou périurbains où elles se trouvent. En complémentarité des politiques publiques, de nombreux citoyens recherchent ensemble des solutions aux problèmes environnementaux auxquels ils sont confrontés dans leur lieu de vie.

Toutes les activités humaines, qu'elles soient professionnelles, de résidence ou récréatives sont concernées et chacun peut s'investir près de chez lui pour participer à la gestion de son environnement proche. Agriculteurs, forestiers, pêcheurs, chasseurs, touristes, entrepreneurs, défenseurs de l'environnement, professionnels du tourisme ou simples habitants risquent de voir leurs intérêts ou leurs sensibilités s'opposer et devenir sources de conflits, alors que les revendications de chacun peuvent être légitimes. L'enjeu est à la fois de parvenir à concilier divers usages sur un même territoire et d'assurer une gestion durable de ses richesses naturelles, c'est-à-dire une utilisation qui garantisse leur préservation et leur capacité à se renouveler durablement.

Depuis 1997, la Fondation de France apporte un soutien financier et méthodologique à des actions de concertation et de médiation initiées par des usagers pour valoriser les ressources naturelles et protéger l'environnement d'un territoire. Près de 700 projets ont été ainsi accompagnés.

L'évaluation des onze années de fonctionnement a établi la pertinence de ces démarches, notamment du fait de la mobilité croissante des habitants qui modifie la composition des territoires, et entraîne une cohabitation entre des modes de vie différents souvent source de conflits. Or, même si la concertation, en tant que processus participatif des citoyens à l'échelle locale, est aujourd'hui en voie de reconnaissance, elle reste complexe à mettre en œuvre et nécessite du temps et des compétences spécifiques que les porteurs de projets n'ont pas toujours. Cet appel à projets reste encore un des rares dispositifs qui leur permet de disposer du temps nécessaire et de bénéficier si besoin de compétences externes ou de formation.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire en parallèle de valoriser ces actions, en produisant des résultats concrets sur l'évaluation des pratiques et de leurs impacts en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en aidant à la mise en réseau des acteurs.

APPEL À PROJETS



La Fondation de France soutient les initiatives citoyennes de protection de l'environnement dans un territoire identifié qui reposent sur un processus de dialogue territorial (concertation ou médiation) impliquant l'ensemble des parties prenantes.

La protection de l'environnement peut concerner :

- les zones naturelles sensibles (zones humides, réserves naturelles, cours d'eau, biotopes particuliers...), pour les protéger de la dégradation ou pour les restaurer ;
- la gestion de la biodiversité, faune et flore, en lien avec les activités humaines qui peuvent interférer sur sa sauvegarde ;
- la gestion et le partage des ressources, telles les forêts par rapport à leur multifonctionnalité (production de bois, activités récréatives, protection en zone de montagne, fonction paysagère), ou l'eau au travers des politiques de gestion des bassins versants ;
- les projets d'aménagement et d'entretien des territoires qui intègrent les aspects environnementaux et la préservation des paysages ;
- l'utilisation partagée d'un territoire pour différentes activités, professionnelles ou non, dans le respect des contraintes des uns et des autres.

Ces projets peuvent se situer dans les milieux ruraux, urbains ou périurbains, ainsi que dans d'autres espaces particulièrement sensibles que sont les littoraux, les zones de montagne et les forêts, soumis à de multiples pressions anthropiques et donc fragilisés dans leur équilibre écologique.

Les projets présentés doivent impliquer de façon active l'ensemble des acteurs concernés, groupes sociaux ou professionnels. Leur participation est organisée à toutes les étapes du projet, depuis la phase initiale de sensibilisation et de rencontre entre usagers jusqu'à la mise en œuvre commune des décisions.

APPUI MÉTHODOLOGIQUE

Dans le cadre de ce programme, les porteurs de projets peuvent également demander une subvention destinée à faire appel à un consultant extérieur pour :

- favoriser le processus de concertation et mettre en place les techniques les plus adaptées au contexte local ;

- mener une action de médiation, l'expert étant alors un médiateur, c'est-à-dire un tiers garant indépendant. Son rôle sera de faciliter l'émergence de solutions de compromis élaborées par les différentes parties ;
- bénéficier d'une formation à la conduite et/ou à la participation à un processus de concertation afin de mettre l'ensemble des acteurs au même niveau de compétence et donc de capacité de décision ;
- permettre le partage d'expérience par la rencontre entre porteurs de projets ou par la visite sur des sites de projets comparables afin de bénéficier de leurs acquis.

Dossier à constituer et calendrier

Date limite de dépôt des dossiers : 13 avril 2012

Dossier de candidature téléchargeable sur le site Internet www.fondationdefrance.org

RECHERCHE ET FORMATION

Pour favoriser le développement de cette culture et la professionnalisation des pratiques, la Fondation de France a soutenu le programme d'actions et de recherche Comédie (Concertation et médiation environnementale), qui propose des formations aux acteurs locaux et diffuse des informations via son site Internet www.comedie.org.

Le *Guide pratique du dialogue territorial* a été entièrement actualisé et réécrit. Il est disponible sur demande. Enfin, la Fondation de France poursuivra l'accompagnement de la mise en réseau des acteurs.

→ À qui s'adresser

En Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord-Pas de Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes : **aux délégations régionales de la Fondation de France** (adresses au dos)

Dans les autres régions :

au siège de la Fondation de France

Thierry Gissingier

Tél. : 01 44 21 31 83

E-mail : environnement@fdf.org

De nouvelles natures à cultiver ensemble

Entre 1997 et 2002, la Fondation de France a soutenu la création de plus de 150 espaces de nature partagés, aux vocations multiples et originales. Ils reposent sur une implication active et concrète de la population dans la gestion de son propre cadre de vie : jardins associatifs, espaces verts communautaires, expériences d'agriculture urbaine, jardins pédagogiques, jardins thérapeutiques, jardins de prisons, etc.

Les jardins partagés étant aujourd'hui mieux financés par les pouvoirs publics, la Fondation de France ne conduit plus d'appel à projets annuel.

Elle peut toutefois encore aider ponctuellement leur émergence grâce à l'action relais de la Fondation JM.Bruneau.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Environnement

Thierry Gissingier

Tél. : 01 44 21 31 83

E-mail : environnement@fdf.org

Éco-habitat : rénovation de l'habitat ancien

Afin de répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses, la Fondation de France a initié en 2010 une expérimentation sur l'éco-habitat en mettant l'accent sur la réhabilitation ou la rénovation écologique des logements accessibles aux personnes ayant de faibles, voire très faibles revenus, et dans une perspective de développement local.

Ainsi cet axe expérimente-t-il l'accompagnement des ménages dans une réhabilitation bénéficiant de matériaux écologiques (recyclables, isolants faciles à placer ainsi que des systèmes d'économies d'énergies performants...) pour des logements dégradés ou très dégradés. Ces réhabilitations garantiront une réduction de charges conséquente ainsi que la qualité d'occupation (qualité de l'air, résistance des matériaux...). Ce faisant, l'organisation de filières courtes de construction (techniques et matériaux produits localement) est encouragée afin de promouvoir l'emploi de proximité et de limiter les effets négatifs

(économiques, écologiques) du transport de matériaux tout en participant au développement des territoires.

Le soutien sur trois ans de véritables projets de territoire intégrant plusieurs secteurs (habitat social, emploi, environnement, lien social...) est en cours. Une évaluation de cette expérimentation permettra un positionnement précis de la Fondation de France dans ce champ d'action.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Thierry Gissingier

Tél. : 01 44 21 31 83 – E-mail : environnement@fdf.org

Patrice Cieutat

Tél. : 01 44 21 87 49 – E-mail : habitat@fdf.org

■ Connaissance et gestion durable du littoral

Interface entre la terre et la mer, le littoral est un espace naturellement très riche où se concentrent 80 % de la biodiversité marine tandis que, en France, la densité de population est 2,5 fois plus forte dans les communes littorales que dans le reste du pays. À cette pression s'ajoute celle du tourisme et de l'attrait de ces zones pour les retraités, avec pour conséquence une artificialisation accrue des sols. Le littoral est donc un milieu à la fois biologiquement et humainement riche mais en même temps fragile et affaibli, dont il faut comprendre les impacts de ces évolutions et qu'il convient de préserver dans le respect de ses multiples usages.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Recherche scientifique	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège
Gérons ensemble notre environnement	Projets (financement) Soutien aux réseaux	Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord-Pas de Calais Picardie, Provence-Côte d'azur, Pays de Loire, Rhône-Alpes Autres régions	À la délégation régionale Au siège

Recherche scientifique

Voir p. 37.

Gérons ensemble notre environnement littoral

La préservation des milieux, mise en parallèle d'une anthropisation croissante et de l'exploitation des ressources maritimes côtières, représente un enjeu majeur pour les décennies à venir. Si l'on se place dans la perspective d'une croissance démographique continue (nationale et mondiale), cela entraînera nécessairement une mutation dans la manière de percevoir et d'utiliser ces territoires qu'il s'agit d'anticiper en intégrant les impacts sur l'environnement.

Il ne peut y avoir de préservation efficace de ces milieux particulièrement mis à l'épreuve sans une action globale qui prenne en compte l'ensemble de ses espaces, de ses usagers, des liens qu'ils entretiennent entre eux. La concertation apparaît donc comme un processus d'autant plus indispensable que les usages peuvent entrer en concurrence les uns avec les autres.

Ainsi la Fondation de France renforce-t-elle son appel à projets « Gérons ensemble notre environnement » pour donner une

plus grande place aux projets proposant une gestion concertée des espaces littoraux. Ces projets pourront concerner la réhabilitation de zones dégradées, la préservation d'espaces encore intacts, la protection d'espèces faunistiques ou floristiques ou la cohabitation de différents usages sur un même territoire. Ils devront être proposés et mis en œuvre par des acteurs locaux.

Voir l'appel à projets p. 45.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Environnement

Thierry Gissingier

Tél. : 01 44 21 31 83

E-mail : environnement@fdf.org

À l'international

■ Soutien aux réseaux européens

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Réseaux européens d'initiatives de développement durable	Soutien aux réseaux		Au siège

Lors de la première révision de la Politique agricole commune en 1992, la Fondation de France, en collaboration avec d'autres fondations européennes, a accompagné la création du Réseau européen de développement durable constitué d'une quarantaine de porteurs d'initiatives répartis dans l'ensemble du continent européen élargi à l'Est. Il s'est aujourd'hui constitué en association, Forum Synergies. Après avoir travaillé sur les savoirs écologiques locaux, le recueil et le partage d'expériences dans différentes régions rurales européennes, les projets concernent aujourd'hui le renforcement des relations ville / campagne, ainsi que le développement d'outils et d'animations visant à diffuser et à amplifier les bonnes pratiques sur différentes thématiques du développement durable (site

Internet, événements internationaux, visites d'étude, stages internationaux d'étudiants...).

La Fondation de France poursuit en 2012 son soutien aux réseaux associatifs européens qui agissent sur des problématiques concrètes de territoires et dans des ensembles géographiques cohérents.

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Environnement

Thierry Gissingier

Tél. : 01 44 21 31 83 – E-mail : environnement@fdf.org

■ Promotion de l'agriculture familiale en Afrique subsaharienne

La situation alimentaire mondiale s'est fortement aggravée durant ces dernières années : le seuil du milliard de personnes affamées a été atteint et dépassé en 2009.

La crise alimentaire qui s'est déclenchée dès l'automne 2007 a révélé et amplifié un drame qui sévissait déjà durement : la pauvreté de familles qui ne peuvent acheter ni produire une alimentation suffisante, notamment en Afrique : 75 % des victimes de la faim étaient des familles paysannes ou rurales. Depuis 2007, la faim touche également les populations des villes, victimes des variations importantes du prix des produits alimentaires de base importés.

Accompagner le développement de l'agriculture familiale pour en faire le premier facteur de l'alimentation de l'Afrique subsaharienne permettrait de lutter contre la faim dans la région. L'agriculture familiale présente des atouts importants, mais elle a été négligée pendant des années. Face aux risques de retournement du marché international des produits agricoles, renforcer l'agriculture familiale constitue, à moyen terme, la stratégie la plus fiable pour assurer l'alimentation dans les pays d'Afrique subsaharienne.

Il est possible d'accroître de façon significative et durable la production de ces exploitations familiales, sans dommage environnemental, et sans contribuer au réchauffement climatique.

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	À qui vous adresser ?
Promotion de l'agriculture familiale en Afrique subsaharienne	Projets proposés par des associations françaises ou africaines	Afrique subsaharienne (pays de la CEDEAO*)	Au siège

Avoir accès à l'eau, à la terre, aux semences, à la formation, aux crédits, améliorer les techniques agricoles, la transformation et la commercialisation des produits, s'organiser dans tous ces domaines est indispensable. Des initiatives et des pistes d'innovation existent pour produire durablement l'alimentation nécessaire aux populations rurales et urbaines.

C'est pourquoi la Fondation de France et le Comité français pour la solidarité internationale (C.F.S.I.) sont associés depuis 2009 pour promouvoir le développement d'une agriculture familiale durable susceptible de relever le défi de la faim en Afrique.

APPEL À PROJETS

Ce programme soutient soit des projets de terrain innovants, visant le renforcement des exploitations familiales et la gestion durable des ressources naturelles, soit des actions de mise en réseau, d'échanges et d'accompagnement du dialogue entre les acteurs.

Attention, les projets visant uniquement l'acquisition d'équipements ou d'intrants ne pourront être financés par ce programme.

Bénéficiaires

L'appel à projets est ouvert aux associations et organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest ou françaises, mais il est réservé à des propositions d'actions en partenariat formalisé entre organisations africaines et françaises. La participation active à un travail de capitalisation est demandée aux structures soutenues (partage et échanges d'informations sur les conditions de réussite).

Dossier à constituer et calendrier

Télécharger la plaquette détaillée, qui indique notamment la date limite ainsi que la composition et les modalités de dépôt des dossiers sur le site www.fondationdefrance.org

→ À qui s'adresser

Au siège de la Fondation de France

Programme Solidarités internationales

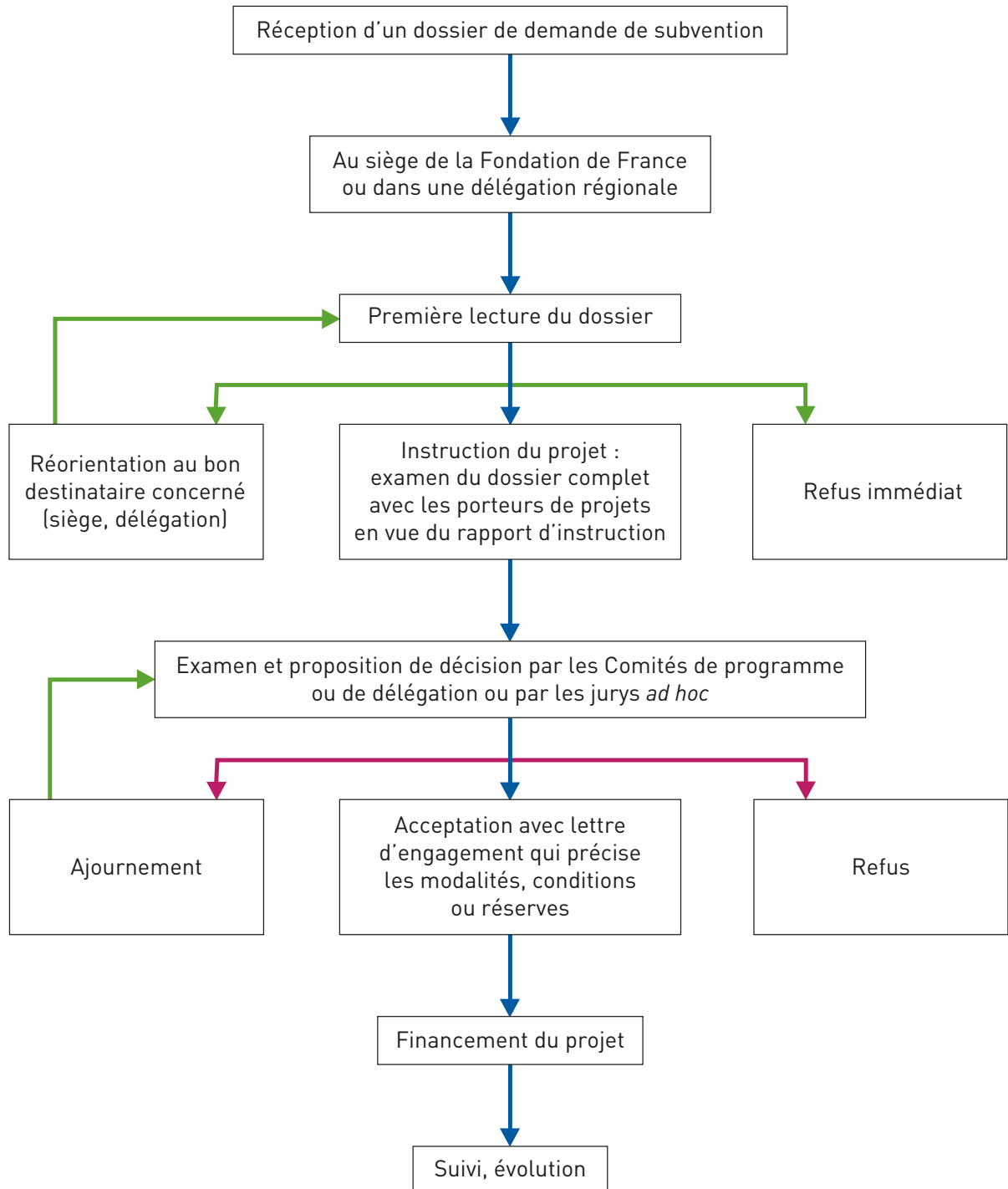
Martin Spitz

Tél. : 01 44 21 31 67

E-mail : solidaritesinternationales@fdf.org

* CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Circuit d'un projet soumis à la Fondation de France



Fondation de France pour nous contacter

Siège : 40 avenue Hoche – 75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00 – **Fax :** 01 44 21 31 01
E-mail : fondation@fdf.org

Bretagne
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22
Fax : 02 99 38 24 94
E-mail : bretagne@fdf.org

Nord-Pas de Calais Picardie
Hôtel d'Entreprise Jean Renoir
23 bd Constantin Descat – BP 327
59336 Tourcoing cedex
Tél. : 03 20 11 80 90
Fax : 03 20 11 80 99
E-mail : nord@fdf.org

Lorraine-Alsace
10 rue Sainte-Marguerite
67083 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
Fax : 03 88 22 33 99
E-mail : lorraine@fdf.org

Pays de Loire
5 rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70
Fax : 02 51 83 20 78
E-mail : loire@fdf.org

Rhône-Alpes
19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
Fax : 04 72 10 92 39
E-mail : rhone@fdf.org

Aquitaine
16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
Fax : 05 57 14 24 14
E-mail : aquitaine@fdf.org

Provence-Côte d'Azur
42 rue Montgrand
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
Fax : 04 91 99 21 78
E-mail : provence@fdf.org